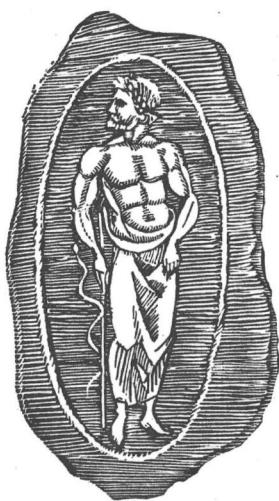


ISSN 0440-88

HISTOIRE DES SCIENCES MÉDICALES

ORGANE OFFICIEL
DE LA
SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'HISTOIRE DE LA MÉDECINE



TRIMESTRIEL - TOME XV - N° 3 - 1981

HISTOIRE DES SCIENCES MÉDICALES

ORGANE OFFICIEL DE LA SOCIETE FRANÇAISE D'HISTOIRE DE LA MEDECINE

REVUE TRIMESTRIELLE
FONDEE PAR LE DR ANDRE PECKER

CONSEIL D'ADMINISTRATION
ET
COMITE DE REDACTION

BUREAU

Président	Doyen J.-P. KERNEIS
Vice-Président	Monsieur J. THEODORIDES
Secrétaire général	Docteur M. VALENTIN
Secrétaire général adjoint	Docteur P. DUREL
Secrétaire des séances	Professeur R. RULLIERE
Trésorier	Monsieur P.-A. DELABY
Trésorier adjoint	Monsieur A. BRIEUX

MEMBRES

Professeur A. BOUCHET, Monsieur A. BRIEUX, Médecin-Général A. CAMELIN, Professeur J. CHEYMOL, Monsieur P.-A. DELABY, Médecin-Général L. DULIEU, Mademoiselle P. DUMAITRE, Docteur P. DUREL, Docteur E. GILBRIN, Professeur M.-D. GRIMEK, Recteur P. HUARD, Madame J. IMBAULT-HUART, Président J.-P. KERNEIS, Professeur G. LANCHOU, Madame G. LEGÉE, Docteur M. MARTINY, Docteur A. PECKER, Professeur R. RULLIERE, Madame J. SAMION-CONTET, Professeur J.-Ch. SOURNIA, Monsieur J. THEODORIDES, Docteur M. VALENTIN, Docteur Th. VETTER, Docteur F. VIAL.

LECTURE et REDACTION

Délégués : Madame IMBAULT-HUART, Docteurs VALENTIN et DUREL

La correspondance est à adresser :
au Docteur Michel VALENTIN,
52, rue de Garches, 92210 SAINT-CLOUD - Tél. 771-84.42

Pour la rédaction :
au Docteur Pierre DUREL,
14, rue des Carmes, 75005 PARIS - Tél. 354-87.39

ABONNEMENTS — ADMINISTRATION — PUBLICITE

LES ÉDITIONS
4, RUE LOUIS-ARMAND



DE MÉDECINE PRATIQUE
92600 ASNIÈRES - Tél. 791 12-80



30
boulevard
PASTEUR
Paris XV
566 48 65

SOMMAIRE

Société française d'histoire de la médecine

Séance du 17 octobre 1981	209
Séance du 21 novembre 1981	212

Vœu de la S.F.H.M. concernant la suppression éventuelle de l'Ecole de Santé des Armées de Bordeaux

214

Emile Littré, étudiant en médecine, par R. Rullière et F. Vial

215

Littré et Hippocrate, par Fernand Robert

221

Littré, lexicographe médical, par le professeur J.-C. Sournia

227

Littré et l'histoire des épidémies, par Vincent-Pierre Comiti

235

Charles Pellarin (1804-1883), médecin de la Marine, saint-simonien et fouriériste, beau-frère de Littré, par le docteur Michel Valentin

241

La protection sociale et médicale sous l'Ancien Régime, par G. Robert

251

Suite page 208 →

207

SOMMAIRE (suite)

<i>R.J.H. Bertin, cardiologue (1767-1827), et son jeune interne J.-B. Bouillaud (1796-1881), par A. Lelouch et R. Rullière</i>	259
<i>Analyses d'ouvrages</i>	265
<i>Ouvrages et publications reçus</i>	271
<i>Index 1972 à 1980</i>	273

La cotisation annuelle à la Société française d'histoire de la médecine sera, pour 1982, de 50 F et l'abonnement à la Revue « Histoire des sciences médicales » est de 200 F.

Paiement par chèque bancaire ou virement au C.C.P. Paris 2208-69, à l'ordre de la S.F.H.M. et adressé au Trésorier, M. P.-A. Delaby, 6, villa du Roule, 92200 Neuilly.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'HISTOIRE DE LA MÉDECINE

SÉANCE DU 17 OCTOBRE 1981

CENTENAIRE DE LA MORT D'ÉMILE LITTRÉ (1801-1881)

Le Président Kernéis ouvre la séance et salue quelques personnalités présentes : Mme de Beauperthuy de Benedetti, de Caracas, bienfaitrice de la Société ; Mme Georges Pellarin, arrière-petite nièce d'Emile Littré ; M. le Pr Parrot, de l'Académie de médecine ; MM. les Prs Sondervorst, Goosse, Doppagne, M. Walckiers et leurs épouses, venus de Belgique, et M. le Pr Rudolph, de Kiel (R.F.A.).

Le Secrétaire général Valentin présente les excuses de M. le Pr Cheymol, malade, à qui vont tous les vœux de la Société, ainsi que celles de Mmes ou MM. de Sèze, Lemaire, Gouhier, Gaulmier, Brieux, Berti-Bock, Bertier de Sauvigny, Dulieu, Camelin, Lefebvre, Nottier, Robine et Roche.

Ayant fait approuver le procès-verbal du 13 juin 1981, le Secrétaire général déplore les décès du Dr Joseph Rechtmann et de Mlle Antoinette Béclère, deux grands fidèles de la Société. Il fait alors part d'avis divers et qui suivent :

- Une réunion du Groupement francophone d'histoire de l'ophtalmologie s'est tenue le 21 novembre 1981, aux Quinze-Vingts.
- Le troisième cours de l'Ecole internationale d'histoire des sciences biologiques aura lieu à Ischia (Naples), du 5 au 14 juillet 1982, sur le thème : « Classification et hiérarchies ». S'adresser au Pr M.D. Grmek, 10, rue de Savoie, 75006 Paris.
- Une conférence internationale sur « L'enfant et la médecine arabe » est prévue en 1982, à Tripoli : Université Al Fatah, Faculté de médecine, P.O. Box 13628, Tripoli, Libye.
- L'Académie internationale d'histoire de la médecine organise un symposium à Paris, les 26 et 27 août 1982, sur le thème : « La médecine à Paris au XIX^e siècle ». S'adresser à M. Théodoridès, 16, square de Port-Royal, 75013 Paris.
- La troisième Conférence sur la médecine asiatique traditionnelle est prévue également pour le début de septembre 1982, à Paris. S'adresser au C.I.H.M., Université Louis-Pasteur, 4, rue Blaise-Pascal, 67070 Strasbourg Cedex.

Le Pr Sournia évoque ensuite le prochain Congrès international d'histoire de la médecine (Paris, 29 août - 3 septembre 1982) et fait le point des préparatifs en rappelant les trois thèmes : « Histoire de la santé publique » ; « Histoire de la communication en médecine » ; « Histoire des médicaments et des thérapeutiques »*.

* Secrétariat du Congrès, 4, rue Louis-Armand, 92600 Asnières.

Le Secrétaire général ayant fait part des candidatures qui seront soumises au vote à la prochaine séance, on procède à l'élection de nouveaux membres, à savoir :

- M. le Pr Jacques-Louis Binet, médecin des hôpitaux de Paris, 29, quai Saint-Michel, 75005 Paris (parrains : Mme Imbault-Huart et M. Théodoridès).
- M. le Dr Mircea-Dan Chiran (de Buczewski-Abdansk), ancien attaché à la chaire d'histoire de la médecine de Cluj, 220, rue de Charenton, 75012 Paris (parrains : MM. Valentin et Durel).
- Mlle Florence Le Villio, docteur en médecine, 78, rue du Général-de-Gaulle, 56300 Pontivy (parrains : MM. Lanchou et Valentin).
- M. le Dr Ragay Mufid Mashaly, 20, rue de Boulainvilliers, 75016 Paris (parrains : MM. Valentin et Delaby).
- M. Christian Pichet, technicien de recherches à l'INSERM, 12, rue Watteau, 78110 Le Vésinet (parrains : MM. Valentin et Durel).
- M. le Pr agr. Jean-Louis Signoret, médecin des hôpitaux de Paris, 9, avenue Constant-Coquelin, 75007 Paris (parrains : MM. Poirier et Pélisse).
- M. le Médecin-Général Xavier Sainz, 1, rue Louis-Rolland, 92120 Montrouge (parrains : MM. Rôle et Sournia).
- M. Pierre-Nicolas Sainte-Fare-Garnot, conservateur du musée de l'Assistance Publique de Paris, 47, quai de la Tournelle, 75005 Paris (parrains : MM. Kernéis et Valentin).

On en vient alors aux communications sur Emile Littré.

**

1. **Le Pr Rullière** expose « Emile Littré, étudiant en médecine ».

Après de brillantes études à Louis-le-Grand, Emile Littré s'apprête à entrer à l'Ecole polytechnique. Il y renonce et devient le secrétaire de P. Daru. Il ne s'inscrit à la Faculté de médecine de Paris qu'en novembre 1822, quelques jours avant sa suppression. Il se réinscrit à la réouverture, en 1823, et prend toutes ses inscriptions jusqu'en 1827. D'autre part, il est externe des hôpitaux de Paris fin 1824, interne provisoire fin 1825 et interne titulaire fin 1826. Il perd son père en 1827, gagne sa vie et celle des siens comme il peut. Il finit son internat au début de 1831, ne passe pas sa thèse et, dès lors, s'oriente vers le journalisme.

MM. Delaby et Sournia évoquent Barthélémy, le frère d'Emile qui, comme lui, a commencé ses études médicales mais n'a pu les achever, étant mort d'une piqûre anatomique.

*

2. **M. Fernand Robert** parle de « Littré et Hippocrate ».

L'essentiel est de se rappeler qu'au moment où Littré commence à travailler pour son « Hippocrate », c'est encore pour les médecins, et pour l'exercice même de la médecine, que ce travail lui est demandé. Quand il termine, trente ans plus tard, l'intérêt est devenu l'histoire de la médecine, dont il est, par la perfection de la méthode, le père.

3. Le Pr Sournia évoque « Littré, lexicographe médical ».

A peine son internat terminé, Littré collabora au dictionnaire d'Adelon, en rédigeant 20 rubriques, soit plus de 500 pages de texte. Puis, en 1854, il publia avec Ch. Robin son « Dictionnaire de médecine » : ouvrage complet en un volume, d'usage pratique et enregistrant tout le savoir médical de l'époque. Il connut un succès considérable et fut réédité jusqu'en 1908. En répandant la médecine rationnelle, scientifique du milieu du siècle, en s'appuyant sur son prestige politique et linguistique, Littré a exercé sur toute la médecine de son temps une influence trop négligée.

M. Valentin évoque les « fiches » de Littré. M. Sournia parle du don de Sophie Littré à l'Institut catholique, mais aujourd'hui les fiches ont disparu. M. Kernéis trouve que le « Dictionnaire médical » est toujours valable, du moins pour les historiens. MM. Théodoridès et Valentin comparent les femmes et filles de Littré et de Claude Bernard. M. Cornet évoque le dictionnaire de Dechambre, cité par Flaubert dans « Mme Bovary ».

**

4. M. Vincent-Pierre Comiti nous entretient sur « Littré et l'histoire des épidémies ». Cette communication présente un aspect de l'œuvre de Littré peu étudié. Littré fut historien de la médecine et, à ce titre, il est intéressant de relire ses œuvres qui permettent de comprendre quelles furent les idées auxquelles il était particulièrement attaché. Parmi celles-ci, signalons sa sympathie pour les personnes défavorisées et sa soif de connaissance.

*

5. Le Dr Valentin présente « Un beau-frère de Littré, Charles Pellarin (1804-1883) ». Charles Pellarin (1804-1883), qui avait épousé en 1854 la sœur de la femme d'Emile Littré, était fils d'un ancien garde suisse devenu gendarme. Il fut d'abord médecin de la Marine et participa à la prise d'Alger. C'est peu après qu'il démissionna pour suivre les saint-simoniens, qui le déçurent vite. Disciple ensuite de Fourier, puis journaliste, il fut longtemps médecin à Montrouge. Les souvenirs reflètent à la fois ses idées libérales, son amour de la Bretagne et de la marine.

*

La séance est levée à 19 h et la prochaine réunion annoncée pour le 21 novembre.

Pr R. Rullière.

SÉANCE DU 21 NOVEMBRE 1981

La séance est ouverte à 16 h, sous la présidence du Doyen Kernéis qui annonce aussitôt l'élection de M. le Recteur Huard à l'Académie de médecine, et l'en félicite.

Le Secrétaire général Valentin ayant fait approuver le procès-verbal de la séance du 17 octobre, présente les excuses de MM. Cheymol, Gutmann, Angot, Robine et Roussel, et déplore le décès du Pr Claude Romieu, du Dr Courbaire de Marcillat et du Dr Pierre Theil, de l'Académie de médecine, grand historien de la médecine.

Le Secrétaire général ayant annoncé les publications et ouvrages dont certains sont analysés à la fin de ce numéro, rappelle les cours de l'Institut d'histoire de la médecine et de la pharmacie de l'Université René-Descartes et les séminaires d'histoire de la médecine navale, au musée de la Marine. Il annonce que Mme Boulle a fait parvenir à la Société un nouveau don et l'en remercie. Il apprend que le Dr Roussel a communiqué le très intéressant programme de conférences et de visites des « Amis du musée national des Monuments français » au palais de Chaillot.

Les candidatures qui seront soumises au vote à la prochaine séance ayant été annoncées, on procède à l'élection de :

- M. le Pr Pierre Bourgeois, de l'Académie de médecine, 8, rue du Moulin-Renne-moulin, 78450 Villepreux (parrains : MM. Fasquelle et Kernéis).
- M. François-Aurélien Brousset du Thimad, documentaliste culturel, membre associé des Œuvres hospitalières de Malte, 57, rue de Paradis, 75010 Paris (parrains :
- M. le Dr Christian Kralik, Le Pré-d'Ormes, 61550 Saint-Evroult-Notre-Dame-du-Bois (parrains : MM. Delaby et Valentin).
- Mme Huguette Marillier, secrétaire de la Chaire d'histoire de la médecine, 1, square Neuilly-Château, 92200 Neuilly-sur-Seine (parrains : MM. Rullière et Heymans).
- Mme Monique Marion, sage-femme, ancienne élève de l'école du Louvre, 135, rue Danton (C-6), 92500 Rueil-Malmaison (parrains : MM. Rullière et Heymans).
- M. le Dr Bruno Pons, endocrinologue, licencié en histoire de l'art, 15, boulevard des Invalides, 75007 Paris (parrains : Mlle Sonolet et M. Théodoridès).
- M. le Dr Daniel Raguet, chef de service à l'hôpital René-Muret, phtisiologue, 93270 Sevran (parrains : MM. Jean Angot et Théodoridès).

On en vient aux communications.

**

1. **M. G. Robert** nous entretient de « La protection sociale et médicale sous l'Ancien Régime ».

La protection, à cette époque, revêt trois aspects concernant la maladie, la

vieillesse et la famille. Ils se retrouvent dans les Corporations, le Régime des mineurs, celui des marins, de la Ferme générale et des Manufactures.

**

2. **MM. André Soubiran et Jean Théodoridès** traitent de « Guillotin et la rage : un mémoire inédit ».

En 1775, à la demande de Sézac de Meilhan, intendant du Hainaut, et de Malesherbes, alors ministre de Louis XVI, Joseph-Ignace Guillotin rédigea un « Mémoire de la rage » que les auteurs ont retrouvé aux Archives de France et qui porte des annotations de Malesherbes. Dans ce texte, Guillotin propose notamment que les chiens enragés soient mis en observation dans des cages et que l'on essaie sur eux divers remèdes. Il suggère également que ceux-ci soient testés sur des condamnés à mort, ce qui pose le problème de l'expérimentation sur l'homme, qui constitue une importante question d'éthique médicale.

M. Decourt rappelle qu'on savait au XVIII^e siècle que, sur six sujets mordus par un chien enragé, un seul devenait enragé. Une controverse s'installe sur la possibilité de guérison d'un chien enragé, possibilité qui était évoquée au XVIII^e siècle.

**

3. **MM. A. Lelouch et R. Rullière** proposent « René-Joseph-Hyacinthe Bertin (1767-1827), cardiologue, et son interne, J.B. Bouillaud (1796-1881) ».

Entre 1811 et 1821, R.J.H. Bertin lit devant l'Académie des sciences quatre mémoires originaux, consacrés à l'hypertrophie du cœur. Entre 1822 et 1823, Bertin a pour interne Bouillaud, dans son service de Cochin. Cette heureuse association fut à l'origine du « Traité des maladies du cœur et des vaisseaux » de 1824, dont l'analyse fera l'objet d'un prochain travail.

**

4. **Le Dr Jean-François Lemaire** décrit « La montée sociale du médecin, à travers l'ordre de Saint-Michel ».

A partir du milieu du XVIII^e siècle, l'ordre de Saint-Michel est destiné à récompenser « les talents ». On compte 8 médecins sur 74 chevaliers en 1766, mais 42 sur 109 en 1830, au moment où il disparaît définitivement. Ces deux pourcentages objectivent la montée sociale du corps médical, à un moment où, pourtant, la médecine ne guérit pas encore.

M. le Médecin-Général Lefebvre évoque Larrey qui devait avoir l'ordre de Saint-Michel, et annonce que le Val-de-Grâce a acquis les carnets d'Ivan pour les années 1812-1813. Le Pr Sournia dit qu'à l'origine, l'ordre de Saint-Michel ne comportait pas de ruban : celui-ci, de couleur noire, n'apparut qu'au XVIII^e siècle.

**

La séance est levée à 18 h 45 et la prochaine séance annoncée pour le 12 décembre 1981.

ERRATA

Dans le n° 2-1981 :

- Page 120, avant-dernier paragraphe, la date du Symposium de l'Académie internationale d'histoire de la médecine est 26-27 août 1982 et non 1981.
 - Page 121, avant-dernière ligne, il faut lire : « Histoires » et non Historiens.
 - Page 155, dernière ligne, il faut lire : « *herpesvirus* » et non *hypesvirus*.
-

*Vœu de la S.F.H.M. concernant la suppression éventuelle de l'Ecole de Santé des Armées de Bordeaux **

La Société française d'histoire de la médecine, justement émue à la nouvelle de la suppression éventuelle de l'Ecole du service de Santé des Armées de Bordeaux, anciennement « Ecole principale du service de Santé de la Marine », formule le vœu que ce projet, quelles que soient les raisons de gestion ou de centralisation mises en avant, soit ou bien abrogé, ou bien amendé, afin que la spécificité marquée de cette Ecole, toute axée depuis un siècle sur la médecine navale et d'outre-mer dans ses aspects préventifs et curatifs, puisse être pérennisée. Il est en effet certain que le bénéfice médico-social, sur le plan international, que cette Ecole et l'université de Bordeaux dans son ensemble ont apporté aux populations d'outre-mer et à tous les « gens de mer », est un patrimoine inaliénable qui ne peut être supprimé pour des raisons purement administratives ou économiques.

La Société française d'histoire de la médecine demande instamment aux Autorités concernées que les finalités médicales et scientifiques de cette Ecole soient conservées, sous une forme ou sous une autre, dans le sein de l'université de Bordeaux et des médecins des Forces armées spécialisés dans la médecine d'outre-mer. Sa disparition enlèverait à l'université de Bordeaux et à son Institut de médecine tropicale plusieurs centaines d'étudiants et réduirait dans une proportion non négligeable le rayonnement intellectuel international d'un des plus grands ports français et de son Université.

* Motion votée à l'unanimité par la Société française d'histoire de la médecine, lors de la séance du 12 décembre 1981.

Emile LITTRÉ, étudiant en médecine *

par R. RULLIÈRE **,
professeur de la chaire française d'histoire de la médecine,
et F. VIAL,
ancien chef de clinique à la Faculté

Emile Littré, pour le grand public, est avant tout l'homme d'un dictionnaire monumental. Pour un public déjà plus restreint, il est le magistral traducteur des *Oeuvres complètes d'Hippocrate*. Mais certains doutent qu'il ait été réellement interne des hôpitaux de Paris, ce qui est pourtant vrai, alors que d'autres le parent du titre de docteur en médecine, ce qui est totalement faux.

1. Emile Littré et son désir d'être médecin

Si Emile Littré ne fut jamais docteur en médecine — comme nous allons le voir — c'est peut-être avant tout parce qu'il n'eut jamais de vraie vocation médicale. Sa décision de faire sa médecine fut tardive, après une assez longue hésitation, ce qui ne surprend guère quand on connaît son caractère anxieux, ses goûts multiples et ses aptitudes si diverses.

Il avait fait de très brillantes études au lycée Louis-le-Grand qu'il quitta en 1819. Sainte-Beuve (15) prétend que, cette année-là, le nombre de volumes qui constituaient ses prix « dépassait de beaucoup cent » (!!!). On remarquera qu'à l'époque, on savait favoriser l'émulation et qu'on n'était pas chiche de récompenses pour les élites ! Emile Littré était donc une intelligence supérieure qui, d'ailleurs, en imposait à ses condisciples. Mais — quoique l'iconographie qu'on en donne à la fin de sa vie ne le laisse

* Communication présentée à la séance du 17 octobre 1981 de la Société française d'histoire de la médecine.

** Faculté de médecine, 12, rue de l'Ecole-de-Médecine, 75270 Paris Cedex 06.

aucunement supposer — c'était alors tout autant une force physique de la nature. Il pratiquait de nombreux sports dont l'escrime. Il était, dit encore Sainte-Beuve, « d'une organisation herculéenne... capable de lever, à bras tendu, une chaise qui portait un camarade âgé de dix-neuf ans ». Ainsi doué, aussi bien par l'esprit que par le corps, il conçut d'entrer à l'Ecole polytechnique qui réclamait précisément cette double compétence. Le carnet de comptes tenu par son père nous apprend qu'il reçut, de novembre 1819 à août 1820, des cours privés de mathématiques qui ne coûtaient pas moins de 36 francs par mois. Il semblait donc bien, à ce moment, se destiner à l'Ecole polytechnique.

Mais voici qu'il changea d'avis en 1820. Ses panégyristes mettent au compte d'une luxation de l'épaule son renoncement à devenir polytechnicien, luxation qu'il se fit en plongeant(15) car il adorait la natation. Le fameux carnet de comptes du père d'Emile nous apprend que cette luxation survint en juin 1820 et que « l'épaule remise »(sic) coûta 25 francs. Sainte-Beuve prétend que cette épaule démise « l'empêcha de se présenter à l'examen » d'entrée à Polytechnique. Il est curieux que personne, semble-t-il, n'ait soulevé l'hypothèse qu'Emile Littré avait peut-être constaté, au cours de cette année de mathématiques préparatoires, qu'il n'était pas un « matheux ». Car, après tout, quoiqu'il ne fut pas fortuné dès ce moment, il eût pu remettre à l'année suivante son entrée à Polytechnique s'il y avait vraiment tenu. Nous croyons, au contraire, qu'il fut alors désesparé, ne sachant trop vers quel avenir mettre le cap. Et c'est ainsi que, indécis durant quelque deux ans, il se retrouva secrétaire du comte Daru qui écrivait alors son *Histoire de Venise*, ce qui a dû infléchir son goût inné pour l'histoire, goût que son adhésion au positivisme devait plus tard renforcer. C'est après ces deux années de réflexion qu'il se décida enfin à faire sa médecine. Sous quelles influences ? On ne sait. Mais la médecine française était alors en pleine renaissance et Laennec venait de la mettre au premier rang, grâce à son traité *De l'auscultation médiate*. La médecine semblait ainsi prendre un nouvel essor et dut paraître plus attractive auprès de nombreux jeunes.

2. Emile Littré à la faculté de médecine de Paris

Emile Littré prit sa première inscription à la faculté de médecine de Paris, le 13 novembre 1822, sous le numéro 702(18). Cinq jours plus tard, survenaient les manifestations étudiantes qui amenèrent l'ordonnance royale du 21 novembre 1822. Louis XVIII, prenant appui sur les « désordres scandaleux » qui avaient éclaté lors de la séance solennelle de la faculté, supprimait la faculté de médecine de Paris et remboursait le montant de l'inscription à tous les étudiants. Ces derniers, dans la mesure où ils pouvaient bénéficier de « renseignements favorables », étaient autorisés à prendre une inscription à Strasbourg, à Montpellier ou dans une école secondaire.

On ne sait pas très bien le rôle d'Emile Littré lors des manifestations en question. On ne sait pas non plus s'il méritait des « renseignements favorables ». Ce que l'on sait, c'est qu'il ne prit pas d'inscription en province et

qu'il reprit sa première inscription à Paris, après la réouverture de la faculté, pour le deuxième trimestre 1823 et cette fois sous le numéro 107. Dès lors, il prit régulièrement quatre inscriptions par an, sauf celle du quatrième trimestre 1824. Il prit enfin sa seizième et dernière inscription pour le deuxième trimestre de 1827 (18).

Il semble donc que ses études à la faculté de médecine de Paris paraissent n'avoir posé aucun problème à Emile Littré, sinon au début.

3. L'externat et l'internat d'Emile Littré

Vers 1820, comme naguère encore, le rêve et la fierté d'un étudiant en médecine étaient de devenir externe puis interne des hôpitaux de Paris. Ce devait être chose facile pour un jeune homme de la trempe d'Emile Littré et ce le fut en effet.

En 1824, il s'inscrivit au concours des hôpitaux de Paris (1). Il y avait 100 candidats dans la première série d'élèves dont il faisait partie. Le 15 décembre 1824, il fut reçu neuvième d'une promotion qui ne comportait que 18 externes nommés (2). On voit que la sélection était sévère à cette époque et que le titre d'externe était déjà une grande image de marque. Il effectue son année d'externat en 1825 à la Charité, selon Benassis (10). A la fin de 1825, il échoue à l'internat mais est deuxième provisoire, autrement dit externe en premier, et il semble qu'il ait effectué en 1826 ses nouvelles fonctions à l'hospice des Enfants-Trouvés (3) dont le personnel médical était composé d'un médecin, Jacques-François Baron, et de deux chirurgiens, Jean-François-Marie Thévenot de Saint-Blaise et Ambroise-Philippe-Léon Auvity. Du moins, Emile Littré était-il aux Enfants-Trouvés au moment de sa deuxième inscription à l'internat.

En 1826, en effet, il brigua de nouveau le titre d'interne des hôpitaux de Paris. Le concours devait s'ouvrir le 7 novembre (4). Emile Littré s'y inscrivit et concourut avec 122 autres élèves. Le jury fut désigné le 18 octobre 1826. Il était composé de trois médecins (Borie, Caillard et Lullier Winslow) et de deux chirurgiens (Lallemand et Antoine Dubois). Borie et Caillard étaient médecins à l'Hôtel-Dieu ; Lullier Winslow médecin-adjoint à Saint-Antoine ; Lallemand chirurgien en chef à la Salpêtrière et Antoine Dubois chirurgien en chef à la Maison royale de santé. On avait prévu deux suppléants, P. Rullier (ancien interne de la promotion de l'An XIII) comme médecin, et Guillaume Dupuytren comme chirurgien (5). Précaution utile car Antoine Dubois, malade, fut remplacé le 25 octobre 1826 par Dupuytren qui fit donc partie du jury qui allait nommer Emile Littré (6).

A cette époque, l'internat comportait un écrit et un oral, et l'écrit était fait de deux épreuves : une question et une rédaction de formule. Emile Littré eut donc, d'une part, à traiter de « La plèvre, la pleurésie, l'empyème ; le traitement de ces maladies » ; d'autre part, à « Formuler une potion tonique » (7). Reçu à l'écrit, Emile Littré fut convoqué (avec 14 autres candidats) pour passer l'oral, le vendredi 17 novembre 1826. Il fut interrogé sur

le sujet suivant : « Le rectum et la fistule à l'anus ; l'opération ; les cas qui l'indiquent ou qui la contre-indiquent »(8). Finalement, il fut reçu, le 20 décembre 1826, 12^e d'une promotion de 19 internes dont le major était Louis Tonnellé et le dernier un certain Simon-André Torchet (9).

Une bonne partie des archives de l'Assistance Publique ayant brûlé en 1871, on manque de renseignements précis sur les services que fréquenta Littré durant son internat. Nous n'avons pas pu savoir, à partir de documents irréfutables, où et sous quels chefs de service il exerça durant ses deux premières années, c'est-à-dire en 1827 et en 1828. Toutefois, lors de ses 15^e et 16^e inscriptions de 1827 à la faculté, le registre le situe à l'hôpital des Vénériens. Il aurait donc été l'élève de R.J.H. Bertin, qui n'est mort qu'en 1828. En revanche, Paul Ganière nous affirme qu'en troisième année d'internat, il était dans le service de Pierre Rayer (13). D'autre part, Maurice Genty, dans sa biographie (14), nous apprend qu'il était en 1830, donc au cours de sa quatrième année d'internat, interne à l'hôpital des Enfants, rue de Sèvres (les « Enfants malades » actuels) où il fréquenta Jean-François-Nicolas Jadelot et Louis-Benoît Guersent, sans qu'on puisse préciser dans lequel de ces deux services il était affecté. On sait, en revanche, que ses condisciples favoris (15) furent, entre autres, Natalis Guillot (interne de la promotion 1824), Louis-Marie Michon (interne de la promotion 1825) et Antoine-Constant Danyau (interne de la promotion 1826).

Son internat fut essentiellement marqué par un drame familial. Un an — jour pour jour — après sa brillante nomination à l'internat, Emile Littré perdit son père, le 20 décembre 1827. Ce père, après quelques années passées dans l'artillerie de marine, finit chef de bureau à la Direction générale des Droits réunis, nos actuelles Contributions indirectes. C'était un homme cultivé et un véritable ami pour Emile. Ce deuil l'attrista très profondément et durablement puisqu'il devait, douze ans plus tard, en 1839, dédier sa traduction des *Oeuvres complètes d'Hippocrate* à la mémoire de son père et dans des termes émouvants de fidélité filiale. Pour l'heure, la perte de son père le plongea dans des soucis financiers considérables, car il était dorénavant chargé de famille, ayant à subvenir aux besoins de sa mère et de son jeune frère. Le matin, il effectuait son travail hospitalier, mais l'après-midi, il donnait des leçons de grec, de latin, et même de mathématiques. Il est vrai que son érudition était énorme puisqu'il s'était initié, outre au grec et au latin, à l'allemand « qu'il possédait à fond », dit Sainte-Beuve, à l'anglais, à l'italien et même au sanskrit, grâce à son ami Eugène Burnouf, condisciple de Louis-le-Grand.

4. De l'internat au journalisme

Grâce à cela, Emile Littré termina son internat probablement au début de 1831. Il continua cependant à suivre les cours de Rayer à la Charité, comme auditeur libre (14). Pourtant, il ne se décida jamais à passer sa thèse. Ainsi, quoique ancien interne, il ne fut jamais docteur en médecine. Il s'agit là d'une décision qui a surpris tous ceux qui ont glosé sur sa vie.

Les explications données par divers auteurs sont divergentes. Choc moral à la suite du décès de son père, pour Maurice de Fleury, mais cette hypothèse est fragile car, en 1830, ce choc moral était manifestement en grande partie surmonté et il eût pu passer sa thèse avec un long retard, comme le fit, par exemple, Bretonneau. Problème pécuniaire, pour Sainte-Beuve, car l'installation d'un médecin supposait des dettes, des obligations et Emile Littré ne voulait pas tenter cette aventure. Cette explication est beaucoup plus plausible.

C'est aussi qu'une autre voie s'offrait à lui, moins aventureuse, celle de la presse médicale. En 1828, Andral, avec Blandin, Bouillaud, Cazenave, Dalmas, Raynaud et Hippolyte Royer-Collard, avait fondé le *Journal hebdomadaire de médecine*. En 1830, Andral — dont il fut probablement l'élève direct au cours de son internat — le fit entrer au Comité de rédaction. Il y écrivit des articles polémiques sur les rapports entre la métaphysique et la physiologie et des articles historiques sur Van Helmont, Cullen et Brown (11). A la même époque, il écrivit dans la *Gazette médicale* et participa au *Dictionnaire de médecine* en 30 volumes. En 1831, il entra au *National* pour y traduire les journaux étrangers, puis on lui confia, un peu plus tard, des articles de vulgarisation d'astronomie, de physique, d'histoire naturelle, etc. Dès lors, le voici orienté, puisqu'il participera à la *Revue des deux mondes* en 1836 et au journal *L'Expérience* en 1837. Gageons que cette orientation ne fut pas étrangère à l'amitié qui le liait à Louis-Christophe-François Hachette, son condisciple de Louis-le-Grand, d'autant que ce dernier s'était offert à lui donner la somme nécessaire à son installation si Emile passait sa thèse. Il refusa, comme on le sait.

C'est donc ainsi que l'ancien interne des hôpitaux de Paris devint journaliste. S'il ne fut jamais docteur, il fut tout de même, plus tard, membre de l'Académie de médecine. Et il lui arrivait, de-ci, de-là, de donner des conseils médicaux à ses amis et à des voisins, exercice illégal de la médecine que personne n'a jamais osé lui contester. Sainte-Beuve qui fut, lui aussi, externe des hôpitaux de Paris en 1825, et qui devint un admirateur de Littré, s'orienta de même vers la critique et la littérature. Il a écrit (15) :

« M. Littré est médecin par la vocation (*sic !*), le dévouement, la science, et j'ajouterais, la méthode en tout : c'est un physiologiste et un organicien en toute étude, être médecin est son vrai caractère scientifique... »

« Il appartient à cette élite, à cette école conscientieuse et méritante, toujours rare, mais insensiblement plus nombreuse, de naturalistes philosophes qui tendent à introduire et à faire prévaloir en tout les procédés et les résultats de la science et à affranchir l'humanité des idoles et puissances trompeuses. »

Contemporains, presque condisciples, Littré et Sainte-Beuve nous paraissent aujourd'hui comme deux grands fleurons parmi les « évadés de la médecine ».

BIBLIOGRAPHIE

1. *Arch. A.P.* — Fosseyeux 136, « Délibérations du Conseil général des Hospices », liasse LXXXVIII, fol. 564, séance du 24 novembre 1824, arrêté n° 41035.
2. *Arch. A.P.* — « Délibérations... », liasse LXXXIX, fol. 2, séance du 15 décembre 1825, arrêté n° 41135.
Arch. A.P. — Fosseyeux 680, « Procès-verbal des concours pour la nomination des élèves internes et externes... », Paris, Mme Huzard, 1825, p. 49-50.
3. *Arch. A.P.* — Fosseyeux 680, « Procès-verbal des concours pour la nomination des élèves internes et externes... », Paris, Mme Huzard, 1827, p. 10.
4. *Arch. A.P.* — « Délibérations... », liasse XCVII, fol. 217-218, séance du 3 novembre 1826, arrêté n° 45394.
5. *Arch. A.P.* — « Délibérations... », liasse XCVII, fol. 118, séance du 18 octobre 1826, arrêté n° 45319.
6. *Arch. A.P.* — « Délibérations... », liasse XCVII, fol. 176, séance du 25 octobre 1826, arrêté n° 45364.
7. *Arch. A.P.* — Fosseyeux 680, « Procès-verbal des concours... », Paris, 1827, p. 12.
8. *Ibidem*, p. 17-18.
9. *Arch. A.P.* — Fosseyeux 136, « Délibérations... », liasse XCVII, fol. 581-582, séance du 20 décembre 1826, arrêté n° 45662.
10. BÉNASSIS. — « Emile Littré », *Rev. thérap. alcaloïdes*, 1932, p. 104-111, 136-142, 168-176.
11. DAREMBERG G. — « L'œuvre médicale de Littré », *Revue des deux mondes*, 1^{er} août 1882, et *Progrès médical*, 30 mai 1931.
12. DE FLEURY M. — « Eloge de Littré » (16 déc. 1919). 1 opuscule, Paris, Masson et Cie éd., 1920.
13. GANIÈRE P. — « Emile Littré », in « Ils étaient aussi médecins ». 1 vol., Paris, Lib. Acad. Perrin, 1966.
14. GENTY M. — « Les biographies médicales », Paris, 1932-1934, t. III, 81-112, Baillière et fils édit.
15. SAINTE-BEUVE C.A. — « Les nouveaux lundis », Paris, Calmann-Lévy édit., 1893, t. V, p. 200-256.
16. SAINTE-BEUVE C.A. — « Notice sur Littré. Sa vie et ses travaux », Paris, Hachette édit., 1863.
17. VALLERY-RADOT P. — « Littré, ancien interne des hôpitaux de Paris », *Médecine de France*, 81, 6, 1957.
18. Registres d'inscriptions (*Archives nationales*). AJ 16* 6430 (1822), 6431 (1823-1824), 6432 (1825), 6433 (1826), 6434 (1827).

Nous tenons à remercier grandement Mme Florence Greffe, chef du service de la Documentation et des Archives de l'Assistance Publique, pour nous avoir fourni les principaux documents concernant l'externat et l'internat d'Emile Littré, et Mlle Moureaux, archiviste de la faculté, pour nous avoir donné les références de ses inscriptions à la faculté.

Littré et Hippocrate *

par Fernand ROBERT **

C'est au Professeur Grmek que cet exposé fut d'abord demandé. Dans l'obligation de se récuser en raison d'engagements antérieurs, il m'a demandé de le remplacer. Nous travaillons ensemble et sommes amis. Il m'a indiqué l'idée essentielle qu'il aurait aimé développer devant vous. Je formule tout de suite cette idée, d'autant plus volontiers qu'elle me paraît à moi aussi la plus importante.

Quand, vers 1830, l'éditeur Baillière demanda à Emile Littré de préparer une grande édition d'Hippocrate, il s'agissait là d'un projet conçu essentiellement à l'intention des médecins et pour les aider dans l'exercice même de la médecine. Certes, la science médicale ne consistait déjà plus, en ce temps, à citer Hippocrate et Galien, si tant est qu'elle ait jamais été limitée à cela, et de très grands noms modernes l'avaient déjà illustrée. Mais il est bien vrai tout de même que l'époque de Littré est infiniment plus proche d'Hippocrate que la nôtre au point de vue des notions médicales ; que la médecine s'est beaucoup plus profondément transformée depuis l'époque de Littré jusqu'à nos jours que depuis Hippocrate jusqu'à l'époque de Littré ; et, en 1830, traduire Hippocrate pouvait apparaître comme une aide apportée aux médecins dans leurs tâches les plus quotidiennes. Ce n'était plus tout à fait aussi vrai quand l'édition de Littré fut terminée en 1861. D'abord parce que la médecine avait accompli dans l'intervalle certains progrès importants, mais aussi parce que Littré avait découvert très vite les conditions auxquelles devait répondre dans le domaine philologique et historique la recherche de la vérité, donnant ainsi le modèle de ce que doit être l'histoire de la médecine, science nouvelle ayant son intérêt propre, dont Littré est comme le père. Ainsi que le dira Darembert dans son article de la *Revue des deux mondes* de 1887 sur Littré et la médecine, il recueille les

* Communication présentée à la séance du 17 octobre 1981 de la Société française d'histoire de la médecine.

** Professeur émérite de littérature et de civilisation grecques, Paris-Sorbonne, 119, boulevard Carnot, 75110 Le Vésinet.

observations et l'expérience des médecins antiques en les situant par rapport aux découvertes de la science moderne dans les domaines de l'anatomie, de la physiologie et de la pathologie.

Telle est l'évolution que mon ami Grmek se proposait de mettre en lumière. Elle est en effet fondamentale. Je voudrais, quant à moi, insister sur deux aspects que je montrerai parallèlement et de front : l'énormité du travail que représente cette édition et la valeur qu'elle conserve encore aujourd'hui.

L'énormité du travail : il s'agit de dix volumes ayant pour la plupart de 600 à 700 pages. L'utilité actuelle : ils constituent encore aujourd'hui la seule édition qui soit à la fois complète, critique (c'est-à-dire offrant au lecteur le moyen de contrôler lui-même l'établissement du texte), traduite en français, et accompagnée d'une très importante introduction et d'un index des notions médicales (en français), d'autant plus précieux jusqu'à ces tout derniers temps, qu'il n'existe pas encore d'index grec d'Hippocrate imprimé et que l'excellente « Concordance » établie électroniquement au Canada n'existe encore qu'en quelques exemplaires.

Mais il y a évidemment beaucoup plus à dire, tant sur la somme du travail que sur sa valeur.

Le volume qui exigeait le plus de recherches, c'était évidemment le premier, puisque, en plus d'un premier traité hippocratique à éditer et traduire, il comportait l'énorme tâche de traiter à fond tous les problèmes d'ensemble. Littré, qui avait dès 1834 assumé seul la partie médicale du travail pour laquelle il avait eu d'abord la collaboration du docteur Gabriel Andral, mit seulement huit années à préparer ce volume.

Le plus difficile était le problème d'établissement du texte car, si soignée qu'ait pu être la formation de Littré comme helléniste (au cours d'études secondaires au caractère humaniste desquelles avait particulièrement veillé son père, lui-même passionné de grec), lire les manuscrits et résoudre les problèmes d'établissement d'un texte est une tâche où l'on ne devient pas expert en un jour. Littré comprit très vite qu'il lui fallait se prononcer sur la valeur du texte parvenu jusqu'à nous, établir à quelle date au plus tard l'ensemble des traités qui constituent la collection hippocratique avait été rassemblé, dresser la liste des savants qui, dans l'Antiquité déjà, avaient commenté les textes hippocratiques ou avaient travaillé sur eux au point de vue philologique ou médical, ou les avaient même édités. Il parvint à la conviction que vers l'an 300 av. J.-C., quand la bibliothèque d'Alexandrie avec ses équipes de savants fut en pleine activité et quand les exemplaires des livres se multiplièrent au lieu d'être, comme précédemment, très rares et exposés à de multiples risques de destruction, la collection hippocratique doit être considérée comme déjà formée de tous les traités que les manuscrits du Moyen Age et les éditions imprimées de la Renaissance ou plus récentes nous transmettent, sauf sans doute quelques traités formés par la compilation de textes pris ça et là dans la collection même pour constituer artificiellement et tardivement un écrit sur tel ou tel sujet déterminé. Dans

la situation où il travaillait, Littré n'allait disposer, pour établir son texte, que des manuscrits de la Bibliothèque royale et des éditions imprimées. D'où l'importance qu'il est amené à donner à la notion de vulgate, c'est-à-dire à l'ensemble des leçons sur lesquelles ces éditions sont d'accord, sans qu'il soit encore possible de remonter jusqu'aux manuscrits d'où elles proviennent. Il ne manquera pas d'indiquer, quand il trouvera le moyen de le savoir, dans les « bibliographies » qu'il place en tête de chaque traité, le principal manuscrit dont l'auteur de chaque édition s'est servi.

Convaincu que, dans l'ensemble, cette vulgate est digne de confiance, il justifie sa conviction par le principal résultat de son enquête sur l'histoire du texte dans l'Antiquité. On connaît certains cas où les auteurs de deux éditions antiques, Artémidore Capiton et Dioscoride (ce n'est pas le célèbre Dioscoride de la *Matière médicale*) avaient audacieusement modifié le texte pour faire disparaître une difficulté d'interprétation. Or, la vulgate ne reproduit pas ces modifications intempestives. Donc, cette vulgate est bonne. Dans l'ensemble, les écrits hippocratiques tels que nous les connaissons ont été protégés par les travaux de ceux, parmi les critiques anciens, qui recherchaient les vieux exemplaires et les « anciennes leçons ».

Si scrupuleux qu'ait été le travail de Littré, il faut évidemment le refaire en vue d'arriver, autant que possible, à un texte reposant uniquement sur des manuscrits et ne recourant à des éditions imprimées que pour retenir les conjectures savantes, par lesquelles le texte a été incontestablement amélioré. Les érudits se servent aujourd'hui, à cette fin, de quatre manuscrits essentiellement dont l'un a été pleinement utilisé par Littré ; il n'a connu l'existence des trois autres que lorsque son travail était déjà en grande partie publié, mais on doit ajouter, à son honneur, que dès qu'il les a connus ou que sans connaître leur existence il a connu indirectement une leçon d'un de ces manuscrits qui permettait une amélioration de son texte, il en a remarquablement apprécié l'importance. Aucun de ces quatre manuscrits ne contient la totalité des traités : c'est pourquoi on doit donner une liste de manuscrits en tête de chaque traité, et c'est là qu'une note de Littré nous permet chaque fois de suivre les enrichissements successifs de sa documentation.

Celui des quatre manuscrits que Littré a pleinement utilisé est évidemment le manuscrit 2253 du fonds grec de la Bibliothèque nationale, du XI^e siècle. Il le place en tête de sa liste, et il a parfaitement vu que cette source était meilleure que sa vulgate. « Meilleure » veut évidemment dire : « ayant chance d'être plus proche de ce que l'auteur antique a réellement écrit » : des règles sûres permettent d'en décider en bien des cas de façon parfaitement objective et indiscutable. Dans d'autres cas, le goût doit prononcer, mais ne dit-on pas parfois que le goût chez certains peut être très sûr ? Le jugement de Littré le fut en ce qui concerne la valeur de ce manuscrit qu'à sa suite on appelle toujours le manuscrit A, et il amorça lui-même le processus qui allait être la règle pour progresser après lui, autrement dit : améliorer le texte de la vulgate par des manuscrits qu'elle n'avait, en principe, pas connus.

Il n'a su l'existence du manuscrit de Vienne, le *Vindobonensis* n° 4 du fonds médical grec, du XI^e siècle, que pendant la préparation du sixième tome de l'édition, paru en 1849 (voir tome VI, page 139, note 1). Il le désigne par la lettre grecque *th̄eta* qui est encore aujourd'hui le sigle en usage. Le ministre de l'Instruction publique Villemain fit collationner ce manuscrit pour Littré qui l'utilise d'abord pour le premier livre des *Maladies* et pour le *Régime*. En fait, il connaissait déjà l'édition autrichienne de Mack où le manuscrit en question était déjà utilisé. Il nous dit avec une remarquable probité intellectuelle qu'il avait commencé par se défier des lectures de Mack et qu'il doit en reconnaître l'exactitude, plus grande qu'il n'avait d'abord pensé.

C'est dans son tome VII, paru en 1851, qu'il mentionne pour la première fois le manuscrit du Vatican, *Vaticanus* n° 276 du XII^e siècle (il dit XIII^e), collationné pour lui par Daremburg (voir tome VII, page 467, note 1, où il le désigne par la lettre grecque *xi*; nous l'appelons V). Mais s'il peut ainsi utiliser ce manuscrit à partir seulement du quatrième livre des *Maladies*, il utilise depuis le début de son travail un manuscrit de Paris du XV^e siècle, le n° 2146 de la Bibliothèque nationale, qu'à sa suite nous appelons C, et qui est une copie de V : copie presque partout sans modification, et dont, tout de suite, sans connaître encore V, Littré avait pressenti la valeur.

Enfin, le quatrième manuscrit, de la Bibliothèque de Saint-Marc à Venise, le *Marcianus* n° 269, du X^e siècle, que nous appelons M et qu'il appelle « a », n'est connu de Littré que pour le tout dernier volume de l'édition proprement dite, le neuvième (le dixième étant le volume de tables et d'index), où il en parle page 224, note 1, en tête du traité de la *Bienséance*. C'est Daremburg, encore, qui lui en a « communiqué la collation ». Seule pièce vraiment capitale qui ait totalement fait défaut à son information antérieure pour l'établissement du texte, le *Marcianus* lui-même a donc fini par ne pas lui échapper tout à fait.

Sans insister sur les autres mérites de son travail philologique, disons simplement que la qualité extraordinaire de l'ouvrage à cet égard frappa les érudits au point de valoir à Littré son élection à l'Académie des inscriptions et belles-lettres presque aussitôt après la publication du premier volume ; c'est en effet dès le 22 février 1839 que Littré obtint cette consécration à laquelle avait beaucoup contribué le grand helléniste Letronne, professeur au Collège de France et illustre épigraphiste.

Quant à la traduction, elle est telle qu'on pouvait l'attendre d'un homme qui était à la fois excellent helléniste et connaisseur incomparable de la langue française. Toutes les traductions, même les meilleures, sont à refaire un jour, quand ce ne serait qu'en raison des changements mêmes de la langue dans laquelle on traduit, et puis aussi pour tenir compte des progrès survenus dans l'établissement du texte. Les deux raisons valent pour l'*Hippocrate* de Littré, mais surtout, la prodigieuse transformation de la médecine intervenue depuis l'époque où il vivait a pour résultat d'interposer parfois (moins souvent qu'on ne pourrait le croire) entre le médecin

antique et nous, une gène supplémentaire. C'est surtout vrai de ses commentaires médicaux, mais quelquefois aussi de ses traductions. Il n'abuse pas des mots techniques quand il traduit, et il ne faut pas en abuser, quand il s'agit de traduire une langue dont la plupart des termes, même les plus techniques, étaient intelligibles au public grec non spécialisé. L'un des pièges, bien aperçu de Littré, est de transcrire en français tel mot grec que notre langage médical a adopté dans un sens technique pour désigner tout autre chose que le véritable sens du mot grec. Littré est attentif à cela, mais pas toujours. Autre danger : prêter au médecin grec des pensées qu'il ne peut avoir, et ce danger s'est accru pour nous dans la mesure même où certaines connaissances médicales sont aujourd'hui répandues dans le grand public et risquent de venir machinalement sous notre plume. Il faut donc traduire très simplement en essayant avant tout de dire ce que l'auteur ancien a réellement dans l'esprit, et renvoyer en note (car il faut beaucoup de notes) ce que la médecine moderne est en mesure de dire sur les cas décrits et les idées exprimées par l'auteur ancien. Tâche qui se présente dans des conditions tout autres qu'au temps de Littré, même s'il a souvent travaillé dans le même esprit (par exemple, quand il eut l'idée de chercher des observations de maladies des pays chauds pour les comparer aux observations de tel médecin hippocratique).

Le lecteur moderne, médecin ou non, sent particulièrement en présence de la collection hippocratique le besoin d'être guidé pour savoir ce qui est d'Hippocrate et ce qui n'est pas de lui, et Littré a construit toute son édition autour de ce problème-là. Œuvres qui sont d'Hippocrate, œuvres plus ou moins proches d'Hippocrate ensuite ; puis on s'éloigne d'Hippocrate de plus en plus, pour finir par ce qui est sûrement plus récent que lui, ou qui n'est même pas cité par les critiques anciens, ou qui est sûrement apocryphe. Si agréable qu'il soit de trouver les traités ainsi disposés, et si raisonnables, si satisfaisantes pour l'esprit que soient les raisons d'après lesquelles Littré se décide, il s'en faut de beaucoup qu'on puisse aujourd'hui les accepter comme une solution définitive de la question hippocratique. L'attitude actuelle des érudits est de supprimer provisoirement cette difficile question. Si le grand savant allemand Wilamowitz a pu écrire que dans toute la collection hippocratique il n'y a pas une ligne dont on puisse être sûr qu'elle soit d'Hippocrate, il faut tout de suite compenser ce scepticisme désespérant en ajoutant que dans la collection hippocratique il y a sûrement beaucoup de pages qui sont vraiment d'Hippocrate ; mais c'est pour retomber tout de suite dans le désarroi en avouant que nous ne savons pas lesquelles. Toutes les tentatives faites pour résoudre la question, soit à partir d'un texte de Platon (*Phèdre* 270 c), soit à partir d'un papyrus qu'on appelle l'*Anonyme de Londres*, ont abouti à des impasses. L'attitude estimée aujourd'hui raisonnable est d'étudier à fond chaque traité en évitant de prononcer le nom d'Hippocrate, et en espérant que, lorsqu'on les connaîtra bien tous à fond, la question hippocratique se trouvera résolue d'elle-même. Mais je crois bien que la question est sur le point de bouger quelque peu et qu'on se mettra peut-être bientôt à dire une fois de plus que les sceptiques auront été des gobe-mouches.

Il est certain que l'évolution, tant de la philologie que de la médecine, rend nécessaire de refaire l'œuvre de Littré, et l'on y travaille, tant par des éditions savantes de détail portant sur tel ou tel traité que par des éditions d'ensemble, comme l'admirable *Corpus medicorum graecorum* de Berlin qui se propose de nous fournir en totalité l'immense littérature médicale grecque, ou comme l'*Hippocrate* de notre collection Budé qui en est à ses tout premiers volumes. Mais en raison même des exigences nouvelles auxquelles il faut satisfaire (encore n'ai-je pas parlé des problèmes posés par les traductions arabes ; et j'aurais bien dû parler aussi des traductions latines, ne fût-ce que pour rendre hommage à la belle découverte par Littré du traité des *Semaines* dont le texte grec est perdu), qu'il est absolument impossible d'aller vite et que ceux, dont je suis, qui sont engagés dans de tels projets nécessairement collectifs sont assurés de n'en point voir la fin. C'est donc pendant de longues années encore que l'*Hippocrate* de Littré conservera sa valeur et son privilège en tant que seul Hippocrate complet. Il eut, en outre, longtemps une énorme valeur bibliophilique, car il était devenu introuvable. Une maison d'édition hollandaise, Hakkert à Amsterdam, l'a reproduit il y a juste vingt ans en réimpression anastatique, dont très vite tel ou tel volume se trouvèrent à nouveau épuisés : preuve que cette réimpression correspondait à un besoin, notamment pour le premier et le dixième volumes, ce qui est encore un hommage à l'apport personnel de Littré. Si l'on se rappelle que ce travail a été fait en trente ans, par un homme qui est aussi l'auteur de l'admirable *Dictionnaire*, et qui avait aussi sur les bras un *Pline l'Ancien*, et d'autres travaux d'érudition encore, on ne trouve guère que le XVI^e siècle qui ait produit des savants et penseurs capables d'une telle somme de travail et d'une telle force de concentration. Stanislas Aquarone, qui a publié en 1959 un livre en anglais sur la vie et les travaux de Littré, cite en appendice une lettre d'un parent adressée à la fille du savant, Sophie Littré, où on le voit « dictant son *Hippocrate* » sans être gêné par les conversations de sa famille dans la même pièce, ou décidant, pour pouvoir accepter encore une nouvelle tâche, de supprimer de son emploi du temps quotidien, strictement réglé, un quart d'heure de promenade. Ce qui compte par-dessus tout, c'est que la qualité du travail est aussi remarquable que la quantité, et que l'*Hippocrate* de Littré est une œuvre de grand humaniste qui fera toujours honneur à notre pays, même si le grand public en soupçonne à peine l'existence.

Littré, lexicographe médical *

par le Pr J.-C. SOURNIA **

La commémoration du centenaire de la mort de Littré est pour la Société française d'histoire de la médecine une occasion de rappeler son œuvre médicale ; j'ai évoqué ailleurs ce que l'histoire de la médecine lui doit, je voudrais ici décrire son action dans les dictionnaires. Le mot « Littré » est devenu un nom commun qui immortalise son gros dictionnaire de la langue française, mais il fait oublier que Littré a également composé un dictionnaire médical ; et ainsi nous entrerons dans le domaine de la lexicographie médicale du XIX^e siècle, sujet qui mériterait à lui seul un plus long exposé.

1) Dans les premières décennies du XIX^e siècle, les médecins et étudiants des facultés n'avaient pas beaucoup de grands manuels à leur disposition, d'où l'importance de l'enseignement magistral, ni guère d'ouvrages de référence, et d'accès facile comme le sont les dictionnaires.

De la fin du siècle précédent datait le grand dictionnaire d'origine anglaise de James, traduit en français par Diderot. C'était un ouvrage volumineux, de grand format, bien illustré, qui était donc coûteux et peu maniable.

En 1806, l'éditeur Brosson avait publié un petit ouvrage signé par Capuron, avec une deuxième édition en 1810 très augmentée par les soins de Nysten. Je reprendrai plus loin l'histoire de ce dictionnaire.

Il faut citer, dans un domaine légèrement différent, le *Dictionnaire historique de la médecine ancienne et moderne*, publié par Dezeimeris en 1823, signé aussi par Ollivier d'Angers et Raige-Delorme. C'était un travail en quatre tomes, remarquablement ambitieux, puisqu'il traçait la biographie des médecins connus de tous les temps, avec l'historique de certaines grandes rubriques comme anatomie, botanique, clinique, chirurgie, etc., et

* Communication présentée à la séance du 17 octobre 1981 de la Société française d'histoire de la médecine.

** 86, rue d'Assas, 75006 Paris.

se terminait par la volumineuse bibliographie des ouvrages médicaux les plus récents. Cette entreprise révélait l'extraordinaire érudition de Dezeimeris, bibliothécaire de la faculté de médecine ; mais, sans doute à cause de son ampleur, elle ne sera plus jamais renouvelée.

Alors que le Nysten était un volume unique de petit format et d'usage facile, commença à paraître en 1812 un *Dictionnaire des sciences médicales*, par une Société de médecins et de chirurgiens, dont les rédacteurs principaux étaient Chaumeton et Mérat. Il inaugurerait un type d'ouvrages collectifs qui connaîtra une certaine vogue pendant tout le siècle. En dix ans parurent 60 volumes ; ce travail ne connut cependant pas un grand succès, sans doute à cause de son manque d'homogénéité, puisque les premiers tomes se composaient d'articles courts, et dans les autres les articles étaient beaucoup plus étoffés. Si bien qu'on le rencontre aujourd'hui rarement dans nos bibliothèques.

En tout cas, le Chaumeton n'était pas encore terminé quand un autre dictionnaire, lui aussi collectif mais rapidement rédigé, parut en 1818 sous l'autorité d'une équipe dont le premier, par ordre alphabétique, était Adelon.

2) Vers 1830, l'éditeur Béchet eut l'idée de moderniser le travail d'Adelon. Le nouvel ouvrage était beaucoup plus soigné que le précédent ; parmi les nombreux signataires on trouvait les noms de Béclard, Breschet, Cloquet, Dezeimeris, Gerdy, Itard, Orfila, Trouseau, Velpeau, Villermé et bien d'autres.

On relevait aussi le nom de Littré. Il venait de sortir de l'internat, mais déjà ses immenses connaissances médicales et historiques étaient connues par les nombreux articles qu'il avait publiés dans le *Journal de médecine*, ranimé après la Révolution de 1830 par Bouillaud, Trouseau et Velpeau ; il avait écrit un opuscule sur le choléra oriental avant même que la maladie n'atteigne la France ; Andral pensait travailler avec lui pour traduire Hippocrate.

Les trente tomes de cette deuxième édition du dictionnaire d'Adelon parurent entre 1832 et 1846. L'ambition des auteurs était de faire un ouvrage encyclopédique, « se plaçant au-dessus des théories et des partis qui dominent la science », et abordant toutes les branches de la médecine dans ce qu'elles ont de positif. Ce programme pouvait séduire Littré qui donna 21 articles (et non 15 ou 16 selon différents auteurs) auxquels il faut ajouter 6 pages de la bibliographie de l'article « choléra ». La liste des entrées dues à Littré est la suivante : apoplexie, asthénie, bile, biliaire (appareil d'excrétion), bilieuses (affections), bilieuse (fièvre), catarrhes-catarrhales (affections), cancer, cœur, dothiénenterie, expectation, fièvre, gastrique (fièvre et embarras), hydropisie, inflammatoire (fièvre), intermittente (fièvre), jaune (fièvre), maladie, pernicieuse (fièvre intermittente), peste.

Il a donc abordé des sujets variés ; cette contribution représente un énorme travail totalisant 527 pages de texte imprimé in 8°. Chacune de ces

rubriques commence par un rappel historique toujours très documenté, par exemple les 40 pages de la fièvre jaune et les 80 pages de la peste citent toutes les épidémies connues de ces deux maladies, ainsi que les circonstances historiques dans lesquelles ce diagnostic a été évoqué. On trouve ici une des caractéristiques de l'œuvre médico-historique de Littré ; il n'a pas écrit un ouvrage d'histoire de la médecine, mais les notations qui relèvent de l'histoire se trouvent à chaque instant sous sa plume. Sa vision de la science et de la médecine en particulier est constamment historique, et en cela il était déjà comtien avant de connaître le cours de philosophie positive.

Quand Littré ignore une question, il le dit ; par exemple, il déclare manquer d'expérience personnelle pour la fièvre intermittente pernicieuse, et il cite de larges extraits de travaux récents signés par des médecins pratiquant en Italie, en Bresse et en Algérie.

La participation de Littré au dictionnaire d'Adelon me paraît tenir une place importante dans son œuvre lexicographique médicale ; elle est souvent minimisée par ses biographes. Agé à peine de quarante ans, il avait déjà amassé une prodigieuse documentation.

3) Lorsqu'en 1806, Capuron avait soumis son dictionnaire à son éditeur, le docteur Brosson, celui-ci l'avait trouvé assez maigre ; aussi, pour la deuxième édition de 1810, il imposa Nysten pour étoffer l'ouvrage. C'était un médecin d'origine belge, élève et ami de Bichat, qui s'était fait connaître par plusieurs études de physiologie. La troisième édition porta comme auteur le seul nom de Nysten ; il en préparait une quatrième lorsque, à peine nommé médecin-chef à l'hôpital des Enfants, il mourut brutalement en 1818, âgé de 46 ans. Le dictionnaire Nysten était un volume de 800 pages, très intelligemment fait, trouvant un compromis entre les deux écoles qui se partageaient la médecine, et aussi un compromis entre la définition du terme qui eût été à elle seule trop laconique, et des développements anatomo-cliniques trop longs qui auraient rendu l'ouvrage trop pesant.

De 1818 à 1845, les éditions se succédèrent, avec comme auteurs et collaborateurs successifs Bricheau, Chaudé, Henry, Briand, Jourdan.

Sans doute vers 1850, Bailliére, qui avait racheté les droits du Nysten, demanda à Littré de le réviser. D'emblée il s'adjoignit l'aide de Charles Robin, de vingt ans son cadet, tous les deux également positivistes ; ils se complétaient bien, et Littré obtenant de l'autorité aida plus tard la carrière de Robin : le faisant nommer professeur d'histoire naturelle à la faculté de médecine, puis lui faisant créer une chaire d'histologie (1862) et élire à l'Académie des sciences (1866).

La tâche de Littré ne s'avérait pas facile. En ce milieu du siècle, la lutte des idées médicales entretenait la confusion terminologique, au point que, déjà, Capuron avait fait suivre son lexique d'une table de synonymes, et qu'en 1812 Fercoq avait également rédigé une synonymie propre à faire coïncider les nosologies nouvelles, par exemple celle de Pinel avec les précé-

dentes. Le souci de précision de Littré trouvait à se satisfaire, en donnant pour chaque terme une définition précise, et rappelant les fausses et vraies synonymies.

Vraisemblablement, pour se partager le travail, Robin se chargea de l'anatomie et de la pathologie, et Littré de la philologie, des étymologies et des traductions, car l'ouvrage se terminait par un glossaire en plusieurs langues. En fait, nous manquons de détails sur leur collaboration pratique, car Littré écrivit dans ses dernières années sur le travail de composition du *Dictionnaire de la langue française*, mais il a très peu parlé du *Dictionnaire de médecine*. En tout cas, les deux auteurs se sont constamment montrés solidaires par les idées émises dans leur travail commun, et dans les conséquences que ces idées pouvaient entraîner.

Le fruit de ce travail parut en 1854, sous le titre de « *Dictionnaire de médecine, de chirurgie, de pharmacie, des sciences accessoires et de l'art vétérinaire* », d'après le plan suivi par Nysten, une édition entièrement refondue par E. Littré et Ch. Robin, contenant la synonymie latine, grecque, allemande, anglaise, italienne et espagnole, et le glossaire de ces diverses langues ».

L'ouvrage était supposé continuer la tradition de Nysten dont il gardait le patronage, mais il avait une autre ampleur. D'abord par la rigueur philosophique, ensuite par le volume, puisque son format était agrandi et il passait de 700 pages à près de 2 000 ; il comportait aussi 531 figures qu'il n'avait pas jusque-là.

Et, surtout, les idées qui étaient émises échappaient complètement à l'idéologie de Nysten. Par exemple, alors que la rubrique « mort » représente à peine une demi-colonne dans le Nysten, elle en occupe deux et demie sous la signature de Littré-Robin. Et à propos de la mort, ce qui ne s'imposait pas, on lit que l'humanité luttant en permanence pour l'amélioration de la vie, devient à elle-même sa propre providence, « après avoir trop longtemps compté sur d'autres providences ».

Nysten définit l'homme en faisant référence à son intelligence, à son aptitude à avoir des idées, les classer et les exprimer, à sa mémoire, son jugement, son imagination. Rien de tout cela chez Littré et Robin qui classent l'homme dans l'ordre animal, et consacrent de longs développements à la notion de race et de variété dans le genre humain.

D'ailleurs, les auteurs ne pensaient pas dissimuler leurs opinions. Littré écrivit un peu plus tard : « Deux disciples de M. Comte ont infusé un esprit homogène dans un simple dictionnaire ; et l'on peut affirmer que cette cohérence philosophique n'a pas été sans influence sur le succès du livre. » Certes, Littré et Robin y paraissaient comme les adeptes d'un rationalisme scientifique, que nous appellerions peut-être scientisme parfois un peu naïf, mais ils n'étaient pas parfaitement comtiens dans la mesure où Comte, dans ses dernières années, succombait à une religiosité et à un subjectivisme qui ne convenaient guère à Littré. Par ailleurs, celui-ci a, au

sujet de la biologie par exemple et de la vie, des idées d'où un certain vitalisme émerge parfois. En tout cas, la rédaction du dictionnaire est contemporaine de la rupture entre Littré et Comte.

Que ce soit en raison des idées exprimées, ou par la vertu du sérieux de l'ouvrage, il remporta aussitôt un succès considérable. Une nouvelle édition fut immédiatement mise en chantier. L'importance du dictionnaire apparut clairement au monde médical qui, évidemment, réagit en se divisant en deux camps. Alors que les amis de Littré le faisaient élire sans difficulté à l'Académie impériale de médecine en 1858, ses adversaires préparèrent un contre-dictionnaire dont on parlera plus loin.

Littré n'était pas avare d'articles dans les journaux sur le positivisme et, dans chacune de ses études sur les sujets les plus divers, historiques, politiques ou médicaux, il glissait toujours un couplet positiviste ; on pouvait cependant penser que cette philosophie n'atteignait qu'un public limité. Par contre, avec un dictionnaire facile d'accès et instrument de travail indispensable pour les étudiants, il touchait un plus vaste public de jeunes et, s'il parvenait à l'Académie française, la gloire couronnait l'athéisme. Pour cette double raison, sa candidature en 1863 à cette nouvelle classe de l'Institut (il était déjà membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres depuis 1839) souleva une opposition farouche menée tambour battant par monseigneur Dupanloup, évêque d'Orléans, à coups d'articles, de proclamations, de pamphlets et d'une brochure répandue dans le public. L'échec retentissant de Littré augmenta le tirage du livre, fit applaudir les cours de Robin puisqu'on ne pouvait pas approuver Littré qui n'enseigna jamais, et valut à monseigneur Dupanloup d'être ridiculisé dans les salles de garde par une chanson de carabin.

Cependant, le *Dictionnaire* fit l'objet d'un nouveau débat, en justice cette fois-ci. Plusieurs années après la parution de ce nouveau Nysten revisé par Littré et Robin, et sans doute stimulée par le parti clérical, la veuve de Nysten s'aperçut que le matérialisme de ce dictionnaire défigurait gravement l'œuvre spiritualiste de son mari, et qu'ainsi l'éditeur et les nouveaux auteurs portaient atteinte à sa mémoire. En 1866, un premier jugement lui accorda des dommages et intérêts. Les deux parties firent appel, mais le nom de Nysten dut disparaître de l'ouvrage.

Les adversaires ne désarmèrent toujours pas. Robin fut accusé de prôner le matérialisme dans son cours d'histologie ; il ne fut innocenté qu'après avoir montré son texte au ministre Victor Duruy. Sa candidature à l'Académie des sciences fit l'objet d'une cabale dont il ne triompha qu'avec l'aide de Claude Bernard et de la princesse Mathilde (1866).

Deux ans plus tard, en 1868, on se remit à parler du Littré-Robin ; c'était au Sénat, où l'on discutait d'une loi sur la liberté de l'enseignement supérieur. Une première séance en mars n'aboutit pas ; puis ce fut la Semaine sainte et un scandale éclaboussa Robin, car on racontait qu'au cours d'une orgie, le Vendredi saint chez Sainte-Beuve, on avait mangé de la viande, d'ailleurs en bonne compagnie puisque Taine, About, Renan, Flaubert, le prince

Napoléon étaient parmi les convives. Sainte-Beuve dut avouer qu'on avait mangé du poulet, mais il n'y avait pas de dames au dîner.

Le débat reprit au Sénat ; le cardinal de Bonnechose décrivit avec indignation comment le dictionnaire infâme était la lecture habituelle des étudiants, leur « bréviaire » (hilarité dans les bancs), alors que l'homme y était défini comme un mammifère bimane (indignation des sénateurs). Mérimée, Sainte-Beuve, le ministre même prirent la parole parmi de nombreux orateurs au cours de trois séances ; la qualité de l'enseignement supérieur public, Littré, Robin furent innocentés, et le projet de loi fut repoussé.

Puis la classe intellectuelle pensa à autre chose ; survinrent la libéralisation de l'Empire, la guerre franco-allemande, la chute du régime ; Littré fut élu sans encombre à l'Académie française en 1871, les temps avaient bien changé. Le dictionnaire Littré-Robin continua son honorable carrière mais, avant de la poursuivre plus loin, un retour en arrière s'impose.

4) Le succès du Littré-Robin et ses prises de position philosophiques incitèrent rapidement une équipe médicale dirigée par Jaccoud à publier un autre dictionnaire, et Bailliére accepta de l'éditer. Il eut d'autant moins de scrupule de s'en charger, concurremment au Littré-Robin, que les deux ouvrages n'étaient pas semblables. Par son vaste programme, puisque la publication s'étendit de 1864 à 1886 sur quarante tomes, le Jaccoud succéda plutôt à l'Adelon qui avait vieilli, et ne supplanta pas le Littré-Robin qui gardait la formule du volume unique.

Dans sa préface, le Jaccoud se défendait d'être encyclopédique ; il se voulait essentiellement pratique ; par exemple, il ne gardait de l'anatomie que des présentations topographiques susceptibles d'applications médico-chirurgicales. Mais s'il prônait l'usage de l'observation positive en médecine, il voulait nettement se différencier de la philosophie positive que l'on ne saurait défendre : bien au contraire, dit le rédacteur, « le spiritualisme a place pour tous les progrès, et se concilie de lui-même avec toutes les conquêtes de la médecine contemporaine ».

Par la date où il fut commencé, au milieu de l'orage suscité par la nomination de Robin à la chaire d'histologie de la Faculté, par le ton de cette préface, et par le choix des cinquante-trois collaborateurs parmi lesquels ne figurait aucun des amis de Littré, le dictionnaire de Jaccoud était bien un anti-Littré.

5) Le *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales* fut entrepris sous la direction de Dechambre chez l'éditeur Asselin et Masson, curieusement à la même époque, et s'échelonna, comme le Jaccoud, de 1864 à 1886, mais son ambition était encore plus vaste. Quand le titre de l'un porte l'adjectif « pratique », celui de l'autre porte « encyclopédique ». Aux quelques dizaines d'auteurs de l'un, le Dechambre en oppose 179. Aux 40 tomes du Jaccoud, l'autre répond avec 100.

L'introduction à elle seule est déjà un monument où trois points méritent d'être relevés. D'abord elle contient un bon historique de tous les dictionnaires médicaux parus depuis le XVI^e siècle, c'est-à-dire depuis le moment où l'on a commencé à imprimer et où les médecins se sont mis à écrire en français ; cette revue se termine par le dictionnaire de Capuron-Nysten « trop lié au broussaïssisme », comme dit l'auteur, ce qui explique qu'il ait si vite vieilli. En second lieu, la lexicographie est abordée ; on s'efforce de critiquer le principe même des dictionnaires avec leurs avantages et leurs défauts, et de distinguer entre dictionnaires, lexiques et glossaires.

Et, surtout par son désir encyclopédique, le préfacier insiste sur les nombreuses disciplines nouvelles qui s'imposent à la médecine ; ainsi, plusieurs paragraphes sont consacrés à la chimie, à l'hygiène. A propos de la méthode expérimentale, sont rappelés les « récents travaux du célèbre physiologiste qui anime de son souffle toute la science contemporaine, Claude Bernard » ; et, pour montrer l'importance de la statistique, l'auteur précise que « nulle part peut-être le rôle social du médecin n'est plus manifeste ni plus grand ». On arrive donc à la conclusion : « Avec l'accroissement des faits, l'accroissement des termes ; avec la révolution des choses, la révolution des mots. » Dechambre avait un autre talent que Jaccoud.

Il voulut aussi s'affranchir de toute polémique en déclarant : « Quant aux doctrines, aucune d'elles ne servira de drapeau au dictionnaire encyclopédique ». Malgré cette proclamation, les services de Littré furent peu sollicités ; sans doute était-il trop occupé par son propre *Dictionnaire de la langue française*. Il rédigea le seul article « animisme » où il critiquait le système de Stahl.

Achevé en 1886, le Dechambre reste pour nous le monument le plus complet de la médecine et de son évolution pour le dernier tiers du XIX^e.

6) Littré mourut en juin 1881, et bientôt la lexicographie médicale vit intervenir encore une veuve, Mme Littré elle-même. Se montrant moins large d'esprit et moins tolérante que son mari ne s'était comporté à son égard pour sa pratique religieuse, elle exigea que certaines définitions du Littré-Robin, qu'elle jugeait regrettables, soient modifiées. Le *Dictionnaire* fut ainsi censuré, des entrées furent supprimées. L'entrée « mort » ne faisait plus allusion à aucune providence, et la définition controversée sur l'homme commençait par une introduction restrictive : « L'homme, considéré au point de vue purement zoologique, etc. ». Robin en fut si chagriné qu'il refusa désormais de lier son nom à l'ouvrage : la quinzième édition parut en 1884 avec le seul nom de Littré, et il en fut ainsi jusqu'à l'avant-dernière édition ; la dernière, parue en 1908, devant être signée de Littré et Gilbert.

Cependant, Robin ne voulut pas capituler. Il alla chez l'éditeur Doin qui accepta de faire paraître un *Nouveau dictionnaire abrégé de médecine* où Robin voulait continuer à répandre sa doctrine philosophique. L'ouvrage parut en 1885 ; Robin mourut la même année, mais le Robin ne devait jamais éclipser le Littré médical.

Le flambeau du dictionnaire médical en un seul volume, d'emploi facile, devait être repris dès le début du XX^e siècle, selon une tradition familiale qui dure encore. Par contre, la formule du Jaccoud et du Dechambre ne fut pas poursuivie ; le dictionnaire encyclopédique devenait, avec l'élargissement et l'augmentation des disciplines médicales une aventure trop coûteuse en temps, en collaborateurs et en argent, si bien que le siècle lui préférera les traités organisés selon des plans méthodiques nosologiques.

Ainsi se termina l'aventure lexicographique que la médecine française connaît au XIX^e siècle : par l'étendue de son œuvre, par les polémiques qu'il suscita, Littré y tint une place considérable ainsi que par les nombreux étudiants qui utilisèrent le Littré-Robin, et par la discipline du positivisme scientifique qu'il sut répandre dans une médecine en pleine évolution.

ÉDITIONS SUCCESSIVES DU DICTIONNAIRE NYSTEN-LITTRÉ-ROBIN

*(renseignements aimablement donnés par les Editions Baillière),
Dr G. Roux-Dessarps*

Editions	Années	Auteurs	Rédacteurs	Editeurs
1 ^{re}	1806	Capuron		Brosson
2 ^e	1810	Capuron et Nysten		»
3 ^e	1814	Nysten		»
4 ^e	1824	»	Bricheteau	Brosson et Chaudé
5 ^e	1833	»	Bricheteau, Henry, Briand, Jourdan	Chaudé
idem jusqu'en 1845				
9 ^e	1845	»	»	»
10 ^e	1854	Nysten	Littré, Robin	Baillière
11 ^e	1858	»	»	»
12 ^e	1865	»		»
13 ^e	1872	Littré, Robin		»
14 ^e	1878	»		»
15 ^e	1884	Littré		»
idem jusqu'à la 20 ^e édition				
21 ^e	1908	Littré, Gilbert		»

Littré et l'histoire des épidémies *

par Vincent-Pierre COMITI **,
responsable du Département d'histoire de la médecine,
C.I.E.R.A.M., Laboratoire d'anthropologie physique,
Collège de France

Le XIX^e siècle est un siècle qui a vu la perception de l'étiologie se modifier profondément. Dans une autre communication(1), j'ai montré combien Littré lui-même perçut ces changements et combien, de ce fait, se modifia sa conception de l'histoire. Je voudrai aujourd'hui, *a contrario*, insister sur les permanences d'un certain nombre de thèmes forts. Il convient de mentionner immédiatement qu'il ne s'agit que de quelques aspects des idées-force de l'œuvre de cet auteur. Ces idées sont le reflet de l'éthique individuelle propre à chaque individu. A cet égard, l'histoire de la pathologie est intéressante, car elle renvoie aux couples facteurs externes-facteurs internes dont la prise en considération est l'objet de discussions captivantes. Malheureusement, rares sont les auteurs qui se sont passionnés pour l'histoire des maladies. C'est dire avec quel plaisir j'ai abordé les textes de Littré. Ces études ont été écrites entre 1830 et 1860 environ. Les maladies retenues par cet écrivain sont : la peste, le « mal des ardents », la variole, la chorée (ou danse de Saint-Guy), les épidémies de loups garous (ou lycantropes), la suette, la fièvre jaune et surtout le choléra. Pour terminer cette présentation, je tiens à dire qu'en aucun cas je ne me suis placé dans le cadre d'un diagnostic rétrospectif(2).

Il est tout d'abord important de noter que Littré est un des rares auteurs à présenter son ignorance ou plutôt l'ignorance de son époque quant aux causes des épidémies. En 1834, dans son étude sur le choléra à Paris, il écrit :

« Ces grandes épidémies, qui sortent tout à coup des profondeurs du monde ; ces foules d'hommes qui expirent à mesure que le souffle de la

* Communication présentée à la séance du 17 octobre 1981 de la Société française d'histoire de la médecine.

** 3, résidence du Petit-Chambord, 92340 Bourg-la-Reine.

maladie court sur les populations et en couche une partie ; ces morts mystérieuses, objets d'insuffisantes hypothèses pour le savant... tout cet ensemble forme un de ces spectacles qui restent dans le souvenir et dans l'histoire des peuples. »(3).

Plus loin, Littré reprend : « La cause du choléra est ignorée. Maladie nouvelle, il éclate sous nos yeux aux bords du Gange. Mais, à part sa nouveauté et le lieu de son origine, rien n'est connu sur la cause qui a allumé ce funeste incendie. »(4). Etant donné que quelques années plus tard une partie de l'éénigme sera levée, Littré modifiera sa position :

« Il a été définitivement établi que le choléra est contagieux, comme la rougeole, la scarlatine, l'angine couenneuse, la peste, la fièvre jaune. Le principe contagieux réside essentiellement dans les déjections cholériques. »(5). Mais revenons sur ce thème de l'inconnu. Dans son travail sur les grandes épidémies, Littré écrit : « Il arrive qu'une influence mortelle sort soudainement de profondeurs inconnues et couche d'un souffle infatigable les populations humaines, comme les épis dans leurs sillons. Les causes sont ignorées, les effets terribles, le développement immense. »(6). Dans son opuscule relatif à la peste de 1348, cet historien poursuit ce thème en le complétant. La notion de terre, d'entrailles, renvoie à une comparaison entre la vie et la terre, les épidémies et les convulsions du globe :

« Les grandes et universelles épidémies sortent de profondeurs complètement ignorées ; la cause qui les produit nous échappe, rien ne nous met sur la voie rationnelle d'un traitement utile et, jusqu'ici, l'empirisme ne nous a fourni aucun de ces moyens qui, dans d'autres cas, ont une efficacité merveilleuse. Depuis l'Inde jusqu'à Paris, le choléra, comme s'il s'agissait d'une grande expérience, a été soumis à l'observation et à la thérapeutique des médecins les plus éclairés. Rien n'a été trouvé qui pût en rattacher la cause à une modification quelconque des milieux ambients ; Arkangel a été dévastée ainsi que La Mecque ; et, comme dit Simon de Covino, le vent du sud n'a pas été plus favorable que le vent du nord, le vent de l'est plus que le vent de l'ouest. Toutes les ressources de la matière médicale ont été mise en œuvre, et toutes l'ont été en vain. Il en est de même pour la peste, pour la fièvre jaune, pour la suette, pour la variole, quand elles sévissent épidémiquement. »(7).

En fait, pour être plus exact, il convient de souligner qu'à côté d'un constat d'ignorance peut figurer dans le même texte une ébauche d'explication. C'est ainsi que dans *De l'hygiène*, Littré déclare : « Je n'ai pas besoin d'ajouter qu'on ne sait rien sur la cause qui fit qu'à un moment donné la population d'Angleterre fut atteinte de ce mal (la suette) et put le propager. On l'ignore pour la peste, ou la fièvre jaune, ou le choléra, qui éclosent sous nos yeux. »(8). Or, quelques pages auparavant, il venait de déclarer que les facteurs étiologiques des épidémies étaient proches de la notion d'intoxication, « c'est-à-dire des causes qui se régénèrent dans chaque malade, qui, par conséquent, s'étendent de proche en proche sur les populations, et dont l'effet sur le corps vivant est le plus souvent de produire un mouvement fébrile et décomposant »(9).

Outre cette reconnaissance d'une ignorance, l'étiologie et de façon plus générale cette variante pathologique qu'est l'épidémie sont décrites avec le vocabulaire de l'énergie et de la force. Ce vocabulaire n'est pas spécifique au domaine des épidémies. Il est, au XIX^e siècle, employé aussi en thérapeutique, notamment thermale (10). Voici quelques citations tirées de textes divers ; les épidémies sont comparées à des « assauts redoutables que la nature livre » (11), ou bien il est dit que « le vulgaire, qui ne s'étonne pas de vivre, s'est étonné d'être frappé à coups si pressés par le choléra » (12). Dans des grandes épidémies, Littré en fait même la caractéristique des grandes épidémies : « Entre les grandes maladies qui déciment de temps en temps les peuples, il est une importante distinction à faire. C'est celle qui sépare les maladies que l'on peut produire artificiellement de celles qui naissent par les seules forces de la nature et que nulle combinaison des circonstances à notre disposition ne peut engendrer. » (13). Dans la première catégorie, Littré range le scorbut et le typhus des camps. L'action humaine est responsable de la pathologie. L'existence d'un équipage nombreux, dans un bâtiment malpropre et humide peut produire le scorbut. De même, l'encombrement d'un hôpital où l'air stagne et où la malpropreté règne peut produire une fièvre. Par contre : « Il en est tout autrement des maladies que la nature seule développe. Celles-là, nulle combinaison humaine ne peut les enfanter : quoi qu'on fasse, on ne déterminera jamais une petite vérole sur un individu. La peste ni le choléra n'ont pas leur origine dans des circonstances que l'art des hommes puisse préparer. Là, tout est invisible, mystérieux ; là, tout est produit par des puissances dont les effets se révèlent. » (14). Littré n'est pas le premier auteur à tenir de tels propos. Mais il est tout à fait captivant de voir combien dans ses textes se marient ces deux notions d'inconnu et de force, de force aveugle d'ailleurs. Quand l'inconnu disparaîtra, cette force sera vaincue, elle ne sera plus invoquée. Dans les quelques lignes qui suivent, cette notion globale de force est bien exposée : « On vient à concevoir que les maladies vraiment épidémiques doivent dépendre, non des causes si diverses qui nous affectent en tant de manières, mais de causes énergiques qui ont la vertu de modifier identiquement une foule d'individus de tout âge, de toute profession et des deux sexes. » (15). Cette force, Littré ne la croit pas totalement neutre cependant. Quelle que soit l'étendue couverte par une affection, il reconnaît son penchant privilégié pour les individus non favorisés. Ce thème est sans doute l'un des thèmes les plus constants de l'œuvre de Littré. Il s'interroge ainsi sur « les classes d'hommes plus particulièrement frappées par une épidémie, ou du moins par l'épidémie cholérique ? Sont-ce les riches ou les pauvres, les hommes ou les femmes, les enfants ou les vieillards, les professions sédentaires ou les professions exercées à l'air libre, les rues et les habitations saines et aérées ou les rues et les habitations étroites et sales ? » (16). A cela il répond : « Le fléau asiatique qui a pénétré parmi nous n'échappe pas aux lois qui régissent les autres maladies : toutes sont plus meurtrières partout où la misère est plus grande, l'espace plus étroit, l'air plus corrompu, la propreté moins recherchée, les aliments moins nourrissants, les vêtements moins bons. » (17). Il affirmera la même chose en ce qui concerne la peste : « Cette remarque sur la plus grande mortalité parmi les classes

inférieures relativement aux classes supérieures a été faite trop de fois pour ne pas dépendre de conditions permanentes ; et probablement, Simon de Covino a touché la vraie cause en disant que la vie douce en ce monde était celle qui durait le plus. »(18). En 1858, Littré écrit aussi : « Quand le choléra s'abattit dans nos cités, il fit sa proie principalement des pauvres, des affaiblis, des mal logés, des mal nourris. »(19). Ces déclarations de Littré s'inscrivent dans un courant qui eut comme autres représentants Villerme et Lombard (20). Nous sommes donc en présence d'une force, plus ou moins inconnue, frappant préférentiellement les défavorisés et, fait fondamental, cette force, toujours ou parfois différente, est constamment renaissante. Il existe un enchaînement pathologique, à savoir que les « maladies changent avec les siècles, qu'une loi inconnue préside à la succession de pareils phénomènes dans la vie de l'humanité, et qu'ils sont dignes de toute l'attention, aussi bien du médecin que du philosophe et de l'historien. Mais on se tromperait si l'on pensait que cette extinction d'un fléau épidémique est, si je puis m'exprimer ainsi, un don gratuit de la nature. Les races humaines, en laissant derrière elles une forme de maladies, ne tardent pas à en rencontrer une nouvelle sur leur chemin »(21).

Ce combat, Littré ne le croit pas perdu. A cette force il oppose la connaissance : « Si jamais on parvient à percer le mystère qui enveloppe nos épidémies actuelles, la lumière se projettera incontinent sur les épidémies passées, et cette découverte éclairera l'histoire des sociétés. Ainsi, dans le présent comme dans le passé, le sol de la vie tremble comme tremble la terre sous nos pieds. »(22). C'est sur cet hymne à la connaissance que je terminerai en rappelant cette phrase qu'il prononça tardivement, mais à laquelle il consacra sa vie : « Le principal devoir de l'homme envers lui-même est de s'instruire ; le principal devoir de l'homme envers les autres est de les instruire. »(23).

BIBLIOGRAPHIE

1. COMITI V.P. — « Histoire de l'histoire des maladies au XIX^e siècle », *Histoire des sciences médicales*, 1981, XV (1), p. 45-49.
2. COMITI V.P. — « Les maladies d'autrefois », *La recherche*, octobre 1980, n° 115, p. 1044-1051.
3. LITTRÉ E. — « Le choléra à Paris en 1832 », in *Médecine et médecins*, Paris, Didier, 1875, p. 184-185 (texte publié initialement en 1834).
4. *Id.*, p. 195.
5. *Id.*, p. 196.
6. LITTRÉ E. — « Des grandes épidémies », *Revue des deux mondes*, 1^{er} janvier 1836, 4^e série, V, p. 220-221.
7. LITTRÉ E. — « Opuscule relatif à la peste de 1348 composé par un contemporain », s.l.n.d., p. 203-204.
8. LITTRÉ E. — « De l'hygiène, épidémies », in *Médecine et médecins*, Paris, Didier, 1875, p. 255.
9. *Id.*, p. 249.
10. COMITI V.P. — « Evolution et permanence du vocabulaire thermal au XIX^e siècle », *Epistème*, juillet-décembre 1975, n° 3-4, p. 313-317.
11. LITTRÉ E. — « Le choléra à Paris en 1832 », in *Médecine et médecins*, Paris, Didier, 1875, p. 184.
12. *Id.*, p. 195.
13. LITTRÉ E. — « Des grandes épidémies », *Revue des deux mondes*, 1^{er} janvier 1836, 4^e série, V, p. 253.
14. *Id.*, p. 254.
15. LITTRÉ E. — « De l'hygiène, épidémies », in *Médecine et médecins*, Paris, Didier, 1875, p. 248-249.
16. LITTRÉ E. — « Le choléra à Paris en 1832 », in *Médecine et médecins*, Paris, Didier, 1875, p. 187.
17. *Id.*, p. 191.
18. LITTRÉ E. — « Opuscule relatif à la peste de 1348 composé par un contemporain », s.l.n.d., p. 204.
19. LITTRÉ E. — « De l'hygiène, épidémies », in *Médecine et médecins*, Paris, Didier, 1875, p. 251.
20. COMITI V.P. — « Les maladies et le travail lors de la révolution industrielle française », *History and Philosophy of the life science*, 1980, 2 (2), p. 215-239.
21. LITTRÉ E. — « Des grandes épidémies », *Revue des deux mondes*, 1^{er} janvier 1836, 4^e série, V, p. 224.
22. LITTRÉ E. — « De l'hygiène, épidémies », in *Médecine et médecins*, Paris, Didier, 1875, p. 225.
23. Archives de l'Académie des inscriptions et belles lettres, dossier Littré.

**Alain
BRIEUX**

48, rue Jacob
75006 PARIS
Tél. 260 21-98

**LIVRES
ET
INSTRUMENTS
SCIENTIFIQUES
ET
MÉDICAUX
ANCIENS**

**ACHAT - VENTE
EXPERTISE - PARTAGES**

Charles Pellarin (1804-1883)

médecin de la Marine, saint-simonien et fouriériste, beau-frère de Littré *

par le Dr Michel VALENTIN **

En avril 1868 parut à Paris, à la Librairie des sciences médicales, rue des Saints-Pères, un livre in 8° de 239 pages intitulé *Souvenirs anecdotiques*, portant en sous-titre « Médecine navale, saint-simonisme, chouannerie ». Ces termes « assez disparates » et le caractère autobiographique de cet opuscule justifieraient à eux seuls l'intérêt qu'on pourrait lui porter si, de plus, aujourd'hui notre curiosité n'était pas aiguisée par le nom de son auteur : le docteur Charles Pellarin (1804-1883), dont deux frères jumeaux ont appartenu comme lui au Corps de santé de la Marine, après qu'il eut lui-même démissionné pour rejoindre le Père Enfantin puis Fourier, fit une carrière honorable de journaliste et de médecin praticien à Montrouge, et devint le beau-frère d'Emile Littré. Il épousa en effet, le 20 juin 1854, Claude-Adèle Conil-Lacoste, dont la sœur, Pauline, était la femme du grand lexicographe depuis 1839.

L'entourage familial des hommes célèbres nous renseigne parfois sur eux. Les souvenirs de Pellarin nous éclairent sur une foule de détails touchant la médecine navale et l'enseignement médical, le monde intellectuel, les mouvements de pensée et les événements de son temps.

L'auteur s'y révèle un témoin loyal, convaincu et non partisan, indulgent et plein d'humour. S'il s'avoue comme « un ami fervent de la vérité, de la justice et de l'humanité », selon les conclusions de sa préface, il garde pourtant une modestie et une simplicité qui le rendent éminemment sympathique et justifient l'appellation de « bon docteur Pellarin » que lui donnaient ses

* Communication présentée à la séance du 17 octobre 1981 de la Société française d'histoire de la médecine.

** 52, rue de Garches, 92210 Saint-Cloud.

contemporains. Alors, il ne nous semble pas déplacé d'en dire quelques mots dans cette séance qui célèbre la mémoire de son illustre beau-frère.

Esprit-Charles Pellarin est né le 4 frimaire an XIII, c'est-à-dire le 25 novembre 1804, dans les Côtes-du-Nord, à Jugon, charmante petite ville alors située entre deux étangs séparés par un bourg féodal, qui maintenant ne domine plus qu'un seul « lac », l'autre ayant été asséché. Il fut baptisé le dimanche suivant, le 2 décembre, jour du couronnement de l'Empereur, le parrain étant son oncle, le lieutenant des douanes Cloteaux, de Binic, époux d'une sœur de sa mère, et la marraine son autre tante maternelle, Victoire Rogon, veuve Parrenin, de Lamballe, dont le mari, le lieutenant de carabiniers Parrenin, mort en l'an X à l'armée d'Italie, était un ancien garde suisse « du nombre des défenseurs de l'infortuné Louis XVI dans la journée du 10 août ». Si nous insistons sur ce détail, c'est que le père d'Esprit-Charles, baigadier de gendarmerie à Jugon au moment de la naissance, Jean-Pierre Pellarin, originaire d'un petit village de Savoie où il était né le 21 avril 1770 dans une famille paysanne, avait lui aussi porté l'habit rouge et blanc des gardes suisses et combattu sans espoir pour le roi le 10 août, avant de servir la République, comme son futur beau-frère Cloteaux. Fait prisonnier à Cholet par les Vendéens, il fut sauvé du massacre par le geste de clémence de Bonchamp expirant.

La mère d'Esprit-Charles, épouse du brigadier Jean-Pierre Pellarin, née Marie-Madeleine-Charlotte Rogon, était la fille du citoyen Charles Rogon, maire de Coëtmieux depuis 1789, assassiné par les Chouans en 1799. Ce grand-père de Charles-Pellarin, dont il était très fier, était en fait le chevalier Charles Rogon de Kertanguy, demeurant en son château de la Noë-Halé, fils d'un capitaine de vaisseau de la Compagnie des Indes. Gagné aux idées nouvelles, mais n'ayant rien perdu du sens de l'honneur, il avait pris en main, au risque de la guillotine, les intérêts des familles de la Guyomaraïs et de Nantais, tragiquement compromises dans la conjuration bretonne lors de la mort du marquis de la Rouërie. Charles Pellarin cite une belle lettre qu'il écrivit en l'an VI aux demoiselles de Nantais : « ... Ce n'est pas que je n'eusse une parfaite connaissance des décrets qui prescrivaient les déclarations de biens de ceux qui se trouvaient dans votre position ; mais cette démarche n'était pas dans mes principes... » Cela n'empêcha pas des irréguliers royalistes de l'abattre sauvagement, deux ans plus tard, lorsqu'il parcourrait seul les campagnes isolées pour faire rentrer les impôts.

La mère de Charles Pellarin mourut très jeune quand lui-même n'avait que sept mois, et son père se remaria plus tard avec Françoise Blanchard, de Corlay, dont il eut plusieurs enfants. Charles, sa sœur, ses trois demi-sœurs et leurs parents formaient une famille très unie et leur vie s'écoula sans heurts à Jugon puis à Saint-Alban, au nord de Lamballe, à la ferme des Salles qui appartenait en propre à Charles et où Jean Pellarin était revenu après avoir guerroyé en Espagne et ailleurs sous les étendards de l'Empire. La conduite délicate et l'affection sans faille que montra Françoise Pellarin à l'égard de son beau-fils furent pour lui exemplaires, et il en parla toujours avec émotion. Elève au collège de Saint-Brieuc, il y obtint de mul-

tiples prix ; et il raconte qu'aux distributions, l'assemblée murmurait : « C'est le fils d'un gendarme... », et qu'il « avait alors la petitesse de souffrir du propos ».

C'est en octobre 1823 qu'il arriva à Brest pour commencer ses études médicales dans le cadre de la médecine navale, où les embarquements et les enseignements à l'école alternaient alors pendant des années.

Les premières gardes d'« élève externe » qu'il eut à prendre dans l'hôpital du bagne, qui dépendait de la Marine et donnait à la ville de Brest un cachet tout spécial, l'aguerrirent vite. Les descriptions hautes en couleur de l'enseignement à l'école de Brest, en pleine période de fanatisme « broussaisien », font revivre les professeurs, c'est-à-dire d'abord les chirurgiens et médecins en chef, dont certains ne se préoccupaient nullement de faire des cours aux élèves. Pour certains, les activités politiques dominaient. Comme partout en France, les libéraux qui se raccrochaient au souvenir de l'Empire supportaient mal d'être gouvernés par les ultras qui n'étaient qu'une minorité. Pellarin, qui ne cache pas ses sympathies libérales, n'en témoigne pas moins son admiration pour le second médecin en chef Legris-Duval qui, par conviction loyale, était fidèle aux Bourbon, comme son frère l'abbé Legris-Duval, héros royaliste qui avait refusé d'être nommé évêque à la Restauration, pour rester un simple prêtre. Legris-Duval était l'ami et le disciple de Laennec, et Pellarin nous donne le portrait du père de celui-ci qu'il avait souvent vu à Saint-Brieuc : « C'était un petit vieillard à l'air éveillé, fidèle de tous points au costume d'avant 89 : culotte courte, souliers à boucles, frac carré à la française, ailes de pigeon poudrées et surmontées du tricorne... connu pour sa gaieté et ses saillies... et l'on racontait de lui des distractions singulières... » Comme son illustre ami, Legris-Duval exerçait remarquablement les élèves à l'examen des malades. « Il se montrait envers ces derniers d'une douceur et d'une bonté remarquables, interrogeant en breton, de sa voix câline et fêlée, les ouvriers du port et les marins... qui ne comprenaient que cette vieille langue celtique... » La tuberculose, qu'il avait contractée pendant sa captivité en Nouvelle-Ecosse, après un rude combat sur le *D'Hautpoul* où il avait fait l'admiration de tous en 1808, l'usait lentement. Mais il se dévouait sans cesse à l'enseignement et à ses malades. Une remarque intéressante nous apprend que, « malgré son attachement et son admiration pour Laennec qui descendait chez lui lorsqu'il venait à Brest », Legris-Duval s'était épris « comme à peu près tout le monde » de la doctrine antiphlogistique de Broussais et de son cortège de saignées, d'application de sangsues, etc. Un seul médecin du port, M. Taxile Saint-Vincent, résistait à l'engouement général, et les étudiants le traitaient de « polypharmacarque » parce qu'il conservait l'usage d'anciennes formules... Cependant, son indépendance d'esprit et sa conscience méticuleuse étaient une leçon.

Dans le groupe pittoresque de ses camarades d'études que nous décrit Pellarin, certains noms émergent : d'abord c'était Kérouman, « l'homme universel », pharmacien encyclopédiste, anatomiste et historien, inventeur plus tard d'un procédé nouveau de conserve des viandes salées, démissionnaire et

pourtant repris ensuite en charge par la Marine lorsque, après une vie d'aventure, ayant perdu la raison, il fut interné à Charenton aux frais de l'Etat, peut-être parce qu'il était sans doute le fils naturel de Kéraudren, l'inspecteur général du Service de santé de la Marine depuis l'Empire jusqu'à Louis-Philippe. Parmi d'autres, voici Marcellin Duval, qui sera un illustre anatomiste ; Casimir Forget, qui venait de Rochefort à Brest faire un tour au bal avant de commencer la carrière navale qui le mènerait à la faculté de Strasbourg par un singulier paradoxe ; Eugène Sue ne faisant « qu'une apparition de chirurgien auxiliaire, le temps de prendre les types... de ses héros maritimes » ; Romand, qui sera collaborateur de Laménais ; Ducoux, futur préfet de police après les journées de juin 1848 ; Lebreton, un moment parlementaire et secrétaire d'Etat à la Marine pendant la II^e République. Toute cette jeunesse étudiante, dévorant le « Mémorial de Sainte-Hélène », veillant tard et jouant parfois gros jeu dans un café famélique, partageait son temps le jour entre les services de l'hôpital Saint-Louis, de l'hôpital « brûlé » qui, rebâti, prendra le nom du ministre Clermont-Tonnerre, et de l'hôpital du bagne où Pellarin fut parfois le témoin de scènes atroces, bastonnades mortelles, exécution capitale suivie d'expériences galvaniques, sans compter une pathologie particulière.

A la fin de 1824, l'élève Pellarin fut nommé pour une courte période chirurgien auxiliaire de 3^e classe pour assurer le service d'une succursale des hôpitaux, remise en activité à Pontanezen, à 2 kilomètres de Brest. Dans ces bâtiments, qui dataient de la guerre d'indépendance américaine, on mit des vénériens et des chroniques. Ce fut pour Pellarin et ses camarades l'occasion d'une vie champêtre et tranquille où le médecin en chef Fischer leur faisait expérimenter un traitement au chlorure d'or contre la syphilis, qui fut bientôt abandonné.

Licencié de son emploi temporaire, Pellarin se retira quelque temps dans sa famille alors à Corlay, tout en continuant à étudier, soignant le vieux chirurgien du village, Guérin qui, en 1792, avait encouragé Broussais à devenir médecin en le décourageant de prendre du service dans la Marine qui lui apporta, par une importante part de prise, le moyen de continuer ses études après le massacre de ses parents par les chouans à Pleurtuit. Alors qu'il pensait abandonner la Marine et partir à Paris terminer ses études, l'annonce d'un prochain concours pour la 3^e classe ramena en 1827 Charles Pellarin à Brest où il fut reçu aux épreuves présidées par le nouveau second chirurgien en chef Fouillioy. Placé d'abord en stage dans le service de ce brillant opérateur, il put apprécier les qualités éminentes de ce maître incontesté de la chirurgie qui avait, entre autres idées novatrices, ramené d'Angleterre une exigence de « propreté exquise » des pansements, des blessés, des salles et du matériel, tout à fait prémonitoire de la future asepsie.

Le 25 février 1828, Charles Pellarin embarque comme second médecin sur la gabarre *Le Rhône*, installée en bâtiment-hôpital. C'était une des premières tentatives faites pour améliorer le rapatriement des malades des territoires d'outre-mer, et le ministre Hyde de Neuville, l'ancien conspirateur royaliste, s'y intéressait beaucoup. Pendant plus d'un an, *Le Rhône*, sur lequel un

moment avait servi Eugène Sue, allait courir les mers, d'abord vers la Martinique et la Guadeloupe puis, après un premier retour à Brest, ralliant les côtes du Portugal et Cadix, ramenant encore en Bretagne les restes du corps expéditionnaire, enfin effectuant deux croisières au Sénégal et à Cayenne avec, parmi les passagers de retour, le lieutenant de la Roncière dont, plus tard, le procès devait défrayer la chronique. Les péripéties de la traversée, les événements locaux, la politique, les épidémies et la santé du bord, tout cela fournit à Pellarin de multiples occasions de réflexion qui nous replacent dans le contexte, où l'esclavage, les mœurs, la prostitution, le système socio-économique, l'éventail pathologique sont tour à tour mis en discussion. Rentré à Brest enfin, Pellarin débarque le 16 juillet 1829, après un dîner-gala d'adieu du *Rhône*, qui fera naufrage en 1834 sur les côtes de Provence, heureusement sans pertes humaines.

Après un joyeux séjour à Pontanezen, il fait pendant trois mois d'hiver le service du stationnaire de rade *La Charente*, puis un stage à l'hôpital Saint-Louis de Brest, au début de 1830. Le port est dans un état d'activité fébrile, car l'expédition d'Alger se prépare. Et le 13 mars 1830, Charles Pellarin embarque comme second chirurgien sur la frégate *La Médée*, qui rallie bientôt Toulon, base de rassemblement de la flotte et de l'armée, offrant un spectacle extraordinaire.

Le 25 mai, par un temps superbe, l'immense flotte appareille dans un somptueux frissonnement de voiles ensoleillées. Et après une longue attente aux Baléares, ce fut le débarquement victorieux du 13 juin 1830 à Sidi-Ferruch, à l'ouest d'Alger. Quelques tournées à terre, le transport et le traitement des blessés, d'abord à Mahon, puis à Toulon, allaient permettre à Pellarin d'envoyer au *Constitutionnel* un article que les ennuis d'une quarantaine imposée à Saint-Mandrier lui avaient suggéré pendant ses loisirs forcés. Mais les événements allaient se charger de donner à la presse d'autres pâtures, car on était le 24 juillet 1830... Peu après, sur *La Médée* en rade, un vieux timonier, avisant le commandant qu'il apercevait à terre un drapeau tricolore, avait été mis aux fers comme visionnaire jacobin pendant quelques minutes, avant que la nouvelle ne fut confirmée... Fort joyeux des changements, et muté à nouveau à Brest, Pellarin en profita pour traverser lentement la France par Lyon, Dijon et Paris où il va rester quelques semaines : il visite les cliniques de Dupuytren, Boyer, Larrey et Roux, encombrées de blessés de juillet sur leurs « lits de douleur », et il assiste aux premières revues passées par Louis-Philippe. Retrouvant Kérouman et d'autres amis, il est entraîné à la loge maçonnique de la rue de Grenelle, mais ne donne pas suite à cette initiation qui l'ennuie... Puis, repartant vers la Bretagne, s'arrêtant pour voir son père retiré à la ferme des Salles en Saint-Alban, il se présente enfin à Brest au Conseil de santé, qui l'affecte une fois de plus à Pontanezen. C'était, nous l'avons vu, « une sorte d'abbaye de Thélème » pour les jeunes chirurgiens « entretenus » et leurs amis les enseignes et les aspirants : « On y chantait beaucoup, on y dansait même quelquefois. » ... Malheureusement aussi, on y discutait ferme sur la politique, la religion, la philosophie, les chimères enfin des sectes à la mode, comme le saint-

simonisme, et c'est ce qui va faire glisser presque vers un abîme sans fond Charles Pellarin, trop loyal et trop crédule... Car les distractions locales, la poésie, le risque d'une nouvelle chouannerie, l'héroïque retour de *La Bressane* désemparée par un coup de vent en plein Atlantique, ou l'incendie du musée d'Artillerie de Brest avec ses merveilles, les événements quotidiens en somme, ne suffisaient pas à occuper son esprit. Une remarque singulière ajoute qu'il recommençait à souffrir de crises d'asthme, alors qu'il n'en avait jamais pendant ses embarquements.

Contrastant avec cette vie de garnison et cette ambiance de salle de garde, la propagande obstinée d'une « mission » saint-simonienne dirigée par le médecin Rigaud et l'avocat Charton envoûte littéralement Pellarin, dès septembre 1831. On a quelque peine à imaginer qu'il se sentait prêt à répondre à l'appel du Père Enfantin, qui se proclamait *loi vivante*, pour rénover l'humanité, améliorer la classe la plus nombreuse et la plus pauvre, et planifier l'économie sous le voile d'un nouveau mysticisme. Prenant contact près de Plouescat avec « le Père » Louis Rousseau, qui était parvenu à gagner sur la mer des terrains qu'il avait mis en culture en créant le domaine de Keremma dédié à sa femme, Pellarin rencontra chez lui « l'apôtre » Talabot, se voua à l'aider dans des réunions de propagande à Brest et à Landerneau, et finit par adresser au Conseil de santé une lettre de démission, afin de pouvoir rejoindre le Père Enfantin à Ménilmontant, se consacrer entièrement à la nouvelle vie et rompre avec le vieux monde. Les médecins-chefs de Brest, qui l'estimaient fort, « tantôt amicaux, tantôt sévères », abasourdis par ce coup de folie, tentèrent vainement de le faire revenir à la raison. Mais devant cette incroyable résolution, ils finirent par céder de mauvaise grâce, comme nous l'apprend une note du Préfet maritime du 18 juin 1832, qui se trouve dans le dossier de Pellarin aux Archives du service historique de la Marine, et le ministre ne put qu'approuver cette démission. Pour comble, « afin d'offrir au Père Suprême ses ressources financières personnelles », Pellarin vendit à son père désolé la ferme des Salles qu'il possédait, régla ses dettes, partit pour Paris et se fit transporter avec sa malle à Ménilmontant pour s'installer dans la maison des saint-simoniens. L'état d'exaltation mystique dans lequel il se trouvait ne résista pourtant pas plus de six semaines à la vie monacale assez grotesque dans laquelle vivaient les disciples autour du Père « renfermé dans sa majesté olympienne », tandis que l'épidémie de choléra emportait bientôt Talabot et Bazard, alors entré en dissidence. Cet épisode tragi-comique, dont Pellarin nous décrit très longuement les détails, avec en particulier la résistance désespérée des familles des « apôtres » à l'emprise de la secte, finit par lui dessiller les yeux et, le 10 août 1832, il décida de quitter Ménilmontant, se retrouvant sans moyens de vivre et sans buts de vie. Il faillit se laisser mourir, pensant même au suicide. Des amis l'aiderent, l'engagèrent à tenter de reprendre sa démission, mais il ne put accepter de faire une rétractation publique exigée par le Conseil de santé. Devenant disciple de Fourier, rencontrant Lamenais dont il avait connu le frère, Jean-Marie, au collège de Saint-Brieuc, présenté chez lui à Sainte-Beuve qu'il essaye vainement de convertir aux doctrines des phalanstériens, il allait entreprendre une carrière nouvelle de journaliste,

au *Phalanstère*, à *La réforme industrielle*, à *La démocratie pacifique*, à *La science sociale* et à *l'Impérial* de Besançon qu'il dirigea de 1834 à 1839. Puis il va retourner vers la médecine, passant sa thèse en 1840, à Paris, sur « La myélite ». Plus tard, en 1847, il songe à concourir pour un poste de médecin de la Santé dans les ports du Levant, et son ancien chirurgien en chef Fouillioy, devenu inspecteur général du service de Santé de la Marine, le recommande avec de grands éloges au ministre ; mais le poste est déjà pourvu. Alors, pendant plus de trente ans, il exercera comme médecin de quartier à Montrouge, écrivant de nombreux articles et publiant des livres médicaux : sur le mal de mer, dont il attribuait l'origine à la diminution de la masse sanguine dans le cerveau, comme le feront aussi son futur beau-frère Littré et Robin ; sur le « choléra ou typhus indien », dont il tentait de préciser les conditions épidémiologiques. Il publie aussi plusieurs ouvrages sur Fourier, la théorie sociétaire, la philosophie positive, le droit de propriété, la civilisation, le progrès. Chaque année, il prononce un discours après la mort de Fourier sur sa tombe. Il est membre de la Commission d'hygiène pour les écoles, du Comité de vaccine de Sceaux ; il adresse des rapports à différentes Académies et remplit les fonctions de chirurgien-major de la Garde nationale. Lauréat de l'Académie de médecine en 1857 et 1865, il est fait chevalier de la Légion d'honneur en 1868, sur proposition du Grand chancelier, appuyé par les autorités de la Marine.

Ses deux demi-frères, les jumeaux Constant-Jacques et Augustin-Désiré, nés le 22 septembre 1816, seront tous deux médecins principaux de la Marine, et leur carrière se passera presque entièrement aux Colonies, surtout aux Antilles. L'un d'entre eux, Constant-Jacques, sera le héros peu banal d'un épisode curieux : ayant soutenu une thèse de doctorat sous la présidence de Nélaton, à Paris, sur le Service de santé naval, il encourut la colère de ses autorités et fut mis en non-activité par retrait d'emploi, le 7 septembre 1853, « attaquant d'une manière injuste et mensongère le corps auquel il appartient ». La décision du ministre fut cependant vite annulée, et il fut rappelé à l'activité le 28 septembre, « ayant présenté une autre thèse... » remarquable sur *Le diabète sucré* où il cite déjà Claude Bernard.

Charles Pellarin mourut à Paris, en 1883, deux ans après son beau-frère Emile Littré. Nous n'avons guère d'autres renseignements sur les rapports entre les deux hommes qu'un passage d'un article de Guardia dans la *Revue scientifique*, disant que « parmi les personnes qui ont bien voulu nous aider de leurs souvenirs, nous avons à citer... l'excellent docteur Pellarin... ». De plus, un article paru le 25 septembre 1920 dans *Le Correspondant*, invoque le témoignage du docteur Pellarin : « Littré ne voulait plus dans les trois derniers mois de sa vie qu'on lui parlât de rien touchant la doctrine de la Revue positiviste... »

On sait les polémiques soulevées par le baptême *in extremis* du grand lexicographe. Lorsqu'on connaît l'esprit libéral et dénué de sectarisme, quoique parfaitement convaincu dans ses opinions, de Charles Pellarin, le témoignage de cet homme loyal est de poids. Il mettait au-dessus de tout l'attitude de tolérance et le respect des opinions des autres, et lorsqu'il

racontait dans ses souvenirs certaines scènes dramatiques des luttes révolutionnaires aussi bien que des épisodes peu connus de la vie de Jobert de Lamballe ou de Broussais, de Lamennais ou de Legris-Duval, toujours cette exigence de conscience était présente. Il n'était pas pour rien le petit-fils de Rogon de Kertanguy, l'aristocrate républicain qui avait mis en jeu sa vie pour sauver les enfants des familles royalistes de la Guyomaraïs et de Nantais, décimées par la Terreur. Il n'oubliait pas l'exemple de son père, l'ancien garde suisse du 10 août, devenu sergent républicain à la 13^e demi-brigade, capturé par les Vendéens à Cholet, et sauvé de l'exécution par le cri de grâce élevé, devant ses soldats, par Bonchamp mortellement blessé.

Puisse cette modeste étude inspirer à des chercheurs ou à des étudiants le désir d'approfondir la vie de cet homme de bien, qui nous a paru si caractéristique de son temps, de son milieu et de sa Bretagne natale, enfin si digne aussi de susciter de nouveaux éclaircissements sur l'entourage familial de Littré.

Orientation bibliographique et sources :

Nous tenons à remercier très vivement M. Georges Pellarin, pour l'accueil chaleureux et les renseignements qu'il a bien voulu nous donner sur son arrière-grand-père. Notre gratitude va aussi à M. Busson et à ses collaborateurs, au Service historique de la Marine, et à Mlle Molitor, à la Bibliothèque interuniversitaire de médecine, pour l'aide qu'ils nous ont apportée, ainsi qu'aux bibliothécaires de la Bibliothèque municipale d'Avranches et à Mmes Lupovici et Chapuis, à la Bibliothèque de l'Académie nationale de médecine.

Archives. — Service historique de la Marine, Archives du personnel :

1. Dossier n° 443. — Esprit-Charles Pellarin.
2. Dossier n° 689. — Augustin-Désiré Pellarin.
3. Dossier n° 440. — Constant-Jacques Pellarin.

Oeuvres de Charles Pellarin :

4. Charles PELLARIN. — « Sur le diagnostic de la myélite aiguë ». Thèse de doctorat en médecine, Paris, 1840.
5. Charles PELLARIN. — « Mémoire sur le mal de mer », lu en 1847 à l'Académie des sciences, in 8°, Paris, 1851.
6. Charles PELLARIN. — « Souvenirs anecdotiques, médecine navale, saint-simonisme, chouannerie », in 8°, 240 p. Librairie des sciences sociales, Paris, 1868.
7. Charles PELLARIN. — « Le choléra ou typhus indien », gr. in 8°. Librairie des sciences sociales, Paris, 1868.
8. Charles PELLARIN. — « Le choléra, comment il se propage, comment l'éviter », Paris, 1873.
9. Charles PELLARIN. — « Sur le droit de propriété (réponse à quelques attaques) ». Brochure in 18, Besançon, 1840.
10. Charles PELLARIN. — « Allocutions d'un socialiste », Paris, 1847.
11. Charles PELLARIN. — « Essai critique sur la philosophie positive », gr. in 8°, 328 p., Dentu, Paris, 1864.
12. Charles PELLARIN. — « Qu'est-ce que la civilisation ? ». Tiré à part du *Bulletin de la Société d'anthropologie*, Paris, 1867.
13. Charles PELLARIN. — « Fourier, sa vie et sa théorie ». 5 éditions de 1839 à 1871, in 18, Librairie des sciences sociales. (+ « Théorie sociétaire », 2^e partie de l'ouvrage précédent, paru à part).
14. Charles PELLARIN. — « Considérations sur le progrès et la classification des sociétés ». Tiré à part du *Bulletin de la Société d'anthropologie*, Paris, 1872.
15. Charles PELLARIN. — « Lettre inédite de Fourier adressée au Grand-Juge, le 4 nivôse an XII », in 18, Paris, 1874.

De Constant-Jacques Pellarin (parfois appelé Constantin-Jacques) :

16. 1^{re} thèse de doctorat en médecine : « Aperçu sur le Service de santé de la Marine », Paris, 1853.
17. 2^e thèse de doctorat en médecine : « Du diabète sucré » (soutenue le 16-8-1853, n° 71), gr. in 8°, 46 p., Rignoux, Paris, 1853.

D'Augustin-Désiré Pellarin :

18. « Hygiène des pays chauds, contagion du choléra démontrée sur l'épidémie de la Guadeloupe », couronné par l'Académie de médecine en 1872 et par l'Académie des sciences en 1873, in 8°, 368 p., Baillière, Paris, 1872.

Sur Emile Littré :

19. Recueil factice provenant de la bibliothèque de J.-B. Baillière se trouvant à la bibliothèque d'Avranches (cote Po. 934), avec en particulier :
- « Glanum », ou « Comment j'ai fait mon dictionnaire », par Emile Littré (p. 390 à 442).
 - J.-M. GUARDIA. — « Littré », in *Revue scientifique*, p. 13 à 23, citant « l'excellent docteur Pellarin ».
20. C.A. SAINTE-BEUVE. — « Notice sur M. Littré, sa vie et ses travaux », in 8°, 108 p., Hachette, Paris, 1863.
21. Jules CLARETTE. — « Portraits contemporains : Littré » (p. 371 à 384), in 8°, Paris, s.d.
22. Frédéric GODEFROY. — « Monsieur Littré », in 8°, 30 p., *Les lettres chrétiennes*, Paris, 1881.
23. G. DAREMBERG. — « L'œuvre médicale de M. Littré », in *Revue des deux mondes*, 1^{er} août 1882, p. 634-671.
24. Barthélémy SAINT-HILAIRE. — « Littré », in *Chronique médicale*, 1^{er} janvier 1895, p. 16-24.
25. Docteur CABANES. — « L'œuvre médicale de Littré », in *Chronique médicale*, 1^{er} janvier 1895.
26. Docteur Maurice de FLEURY. — « Eloge de Littré », prononcé à l'Académie de médecine le 16 décembre 1920, in 8°, 40 p. Masson, Paris, 1920.
27. Article paru dans *Le Correspondant* du 25 septembre 1920 sur Littré et sa fille, p. 991 à 1006. Le témoignage du docteur Pellarin est invoqué.
28. Docteur BENASSIS. — « Littré », in *Revue thérapeutique des alcaloïdes*, avril à juin 1932.
29. M. GENTY. — « Biographies médicales : Robin, Littré », Baillière, Paris.
30. Docteur J. TORLAIS. — « Littré », in *Progrès médical* du 21 décembre 1956, p. 455 et 456.
31. P. VALLERY-RADOT. — « Littré », in *Médecine de France*, n° 81, 1957.
32. Marie-Thérèse LOUIS-LEFEBVRE. — « Un prêtre, l'abbé Huvelin », Lethielleux, Paris, 1958.
33. Léon BLOUET. — « Les Littré, famille de la baie du Mont-Saint-Michel », in 8°, 32 p., tiré à part des *Annales du Mont-Saint-Michel*, 1960, n° 2 et sq., Editions Notre-Dame, Coutances, 1960.
34. Jean-François SIX. — « Littré devant Dieu », in 8°, 222 p., Editions du Seuil, Paris, 1962.

Sur le Service de santé naval :

35. Jacques LÉONARD. — « Les officiers de Santé de la Marine française de 1814 à 1855 », in 8°, 334 p., Klincksieck, Paris, 1967.

La protection sociale et médicale sous l'Ancien Régime *

par G. ROBERT **

Les éléments de protection qui peuvent être le mieux pris en considération sont ceux concernant la maladie et la vieillesse ainsi que l'aide à la famille.

A l'époque qui nous intéresse, les mesures de protection les plus précises se situaient au niveau des corporations, des manufactures, des gens de mer et mineurs ainsi que des administrations royales.

Les corporations se doublaient d'une confrérie charitable ; ainsi, la Confrérie des orfèvres de Paris établissait avec sa chapelle, un hôpital qui s'agrandissait pour aboutir à héberger une cinquantaine de veuves et pauvres maîtres au XVIII^e siècle, et des pensions étaient versées à un nombre plus important encore de bénéficiaires.

Les ouvriers monnayeurs établissaient, au XIII^e siècle, une léproserie « au bas du Roule » pour leurs membres, à proximité de l'actuelle église Saint-Philippe-du-Roule.

Il existait des confréries à travers tout le royaume ; celles de Nantes et de Bordeaux sont particulièrement connues ; toutes les professions pouvaient en posséder, si bien qu'à côté des tailleurs, cordonniers et merciers, on rencontrait les secrétaires du Roi, les notaires du Châtelet, les docteurs en médecine.

Des confréries interprofessionnelles recevaient des laboureurs, ainsi à Béziers et Villejuif, près Paris.

Les marins pêcheurs de la Méditerranée étaient groupés, de leur côté, en prud'homies de pêcheurs.

* Communication présentée à la séance du 21 novembre 1981 de la Société française d'histoire de la médecine.

** 46, rue Saint-Maur, 75011 Paris.

Dans beaucoup de ces groupements, les femmes étaient admises ; surtout dans la profession de couturier.

Cependant, le personnel des mines, des manufactures et des administrations n'était pas groupé en corporation, alors que les mêmes problèmes se posaient à lui.

Les mineurs exerçaient une profession dangereuse et l'Edit du 16 mai 1604, pris par Henri IV, prévoyait la rémunération d'un chirurgien et l'achat de médicaments leur permettant de bénéficier de soins gratuits.

L'arrêt prescrit « qu'en chacune mine qui sera ouverte en ce royaume, de quelque qualité et nature qu'elle soit, un trentième soit pris sur la masse entière de tout ce qui en proviendra de bon et de net pour estre mis ès mains du Trésorier et Receveur général d'icelles mines qui en fera un chapitre de recepte à part, et seront les deniers employez pour l'entretien d'un chirurgien et achapt de médicamens, affin que les pauvres blessez soient secourus gratuitement et par cest exemple de charité les autres plus encouragez au travail ».

Il s'agissait de consacrer 3,33 % des recettes de la mine aux soins des blessés, c'est-à-dire des victimes d'accidents du travail qui semblaient avoir été fréquents à cette époque.

Le même arrêt considérait que les créances de salaires des ouvriers passeraient avant les autres créances sur les exploitations minières. Ces dispositions allaient rester en vigueur plus d'un siècle, jusqu'à un édit de 1739 qui les abrogeait en ces termes : « Supprimons partiellement le droit de trentième ordonné par l'édit de 1604, sauf aux concessionnaires à pourvoir eux-mêmes aux dépenses. »

Les marins bénéficiaient plus tardivement, à partir du Règlement royal du 23 septembre 1673, de l'hospitalisation gracieuse dans deux hôpitaux, assortie de la retenue de « six deniers pour livre sur les appointements et soldes » avec la possibilité de « se retirer chez eux en recevant trois années entières de leur subsistance ». L'ordonnance du 15 avril 1689 prévoyait qu'en attendant leur admission en hôpital, les marins invalides recevraient la demi-solde. C'est cette dernière disposition qui allait devenir la règle et être financée par le « fonds des dits hôpitaux ». Entre-temps, le 7 août 1675, l'ordonnance pour la subsistance des femmes et des familles de matelots lorsqu'ils sont à la mer instituait la délégation de solde en leur faveur, appelée par les marins « le mois de famille ».

Le bénéfice de la demi-solde était étendu aux marins embarqués sur des navires corsaires, par l'édit du 31 mars 1703, aux gens de mer embarqués « au commerce », par l'édit de mai 1709, qui ajoute qu'elle sera octroyée également à ceux qui auront « vieilli dans le service », sans préciser de conditions d'âge ; les veuves et les enfants étaient admis à la distribution des allocations par l'édit de mars 1713.

La législation concernant la Caisse était codifiée par l'édit de juillet 1720.

Le nombre des assujettis allait encore augmenter avec l'ordonnance du 31 octobre 1784 qui visait « les pêcheurs de poissons frais » et précisait la distinction entre la pension d'invalidité accordée sans conditions d'âge et la pension de vieillesse attribuée à 60 ans ; elle définissait les conditions auxquelles les gratifications étaient accordées aux veuves, orphelins et descendants.

Dans les grandes manufactures : Saint-Gobain, Sèvres, Beauvais, la situation du personnel malade ou âgé faisait l'objet de mesures d'aide.

Saint-Gobain salariait des médecins et chirurgiens qui établissaient des certificats de maladie comportant des arrêts de travail qui permettaient de bénéficier « des soins pécuniaires » correspondant aux actuelles indemnités journalières ; des contrôles à domicile des malades étaient organisés.

Les ouvriers « invalides », c'est-à-dire ne bénéficiant pas d'une bonne santé, étaient reclassés dans d'autres emplois avec un salaire variable ; les « estropiés », victimes d'accidents du travail, conservaient leurs salaires d'origine. Des pensions de retraite étaient versées depuis le début du XVIII^e siècle, représentant souvent la moitié du salaire.

La Manufacture de Sèvres assurait le maintien de leur salaire aux malades.

A Beauvais, à la fin du XVII^e siècle, fonctionnait un système de « bourse commune » permettant d'assurer aux employés l'assistance d'un chirurgien.

Les ministères ou secrétariats d'Etat entretenaient également des médecins et chirurgiens avec des adjoints ; ainsi en était-il à la Guerre, à la Marine et aux Affaires étrangères.

Une catégorie d'entreprises qui utilisaient une main-d'œuvre nombreuse était celle des arsenaux ; ceux de la Marine employaient le même personnel que les navires et il bénéficiait, ainsi, du régime des marins.

A Versailles, un certain nombre de dispositions particulières peuvent être notées :

Les ouvriers du bâtiment employés aux constructions étaient victimes de blessures ou maladies ; aussi, un édit de 1776 organisait un service de soins gratuits affectant un médecin et deux chirurgiens à cette assistance. En 1778, le roi Louis XVI accordait un secours annuel de 3 000 livres aux blessés.

Les serviteurs royaux bénéficiaient, au XVIII^e siècle, des soins de l'infirmerie royale, où une salle était réservée au personnel des membres de la famille royale.

En matière de retraite, les premières dispositions concernaient les marins ; prises à l'initiative de Colbert, elles prévoyaient le versement de pensions aux marins du Roi, puis du commerce et de la pêche qui subissaient une retenue de 2,5 % sur leur solde, depuis le Règlement royal du 23 septembre 1673. Il s'agissait, au début, d'une demi-solde aux « estropiés » dont le bénéfice était étendu, en mai 1709, aux gens de mer qui « auront

vieilli dans le service » ; les veuves et enfants bénéficiaient d'allocations ; les soldats embarqués comme le personnel des arsenaux étaient inclus dans le régime.

L'ordonnance de 1784 précisait que la pension vieillesse serait donnée à 60 ans, sous réserve d'avoir accompli un certain temps de service allant de treize à vingt-trois ans et porté à vingt-cinq ans pour les ouvriers non navigants.

L'octroi de gratifications aux veuves, orphelins et descendants était confirmé avec, en cas d'inexistence de ces catégories, l'attribution de la même gratification aux mères de plus de cinquante ans ne pouvant assurer leur subsistance.

La « Ferme générale », regroupant les anciennes fermes chargées de la perception des impôts par la monarchie, établissait pour son personnel, au XVIII^e siècle, une retraite dont les ressources provenaient d'une retenue de 3 % sur les traitements, d'une subvention égale de la Ferme et du produit des vacances de postes. Depuis 1768, la retraite pouvait être obtenue après vingt ans de service.

Le système de la retenue allait faire fortune et être appliqué par les Caisses de retenue qui se créeront dans de nombreuses administrations au XIX^e siècle ; le financement à partir d'une part patronale et d'une part salariale est toujours en vigueur au XX^e siècle ; aussi, les historiens attribuent-ils la paternité de cette pratique à la Ferme générale, mais il ne faudrait pas oublier qu'elle était déjà appliquée pour les marins.

La manufacture de Saint-Gobain offrait des pensions de retraite à ses employés et ouvriers depuis le début du XVIII^e siècle.

Il ne faut pas oublier qu'il existait, aussi, des pensions à titre militaire pour l'armée de terre, qui étaient attribuées sur des critères individuels et que l'Institution des Invalides, dont l'hôtel des Invalides est la réalisation pratique (1670), permettait de recueillir ceux qui étaient « estropiés » ou trop vieux.

Les régimes d'aide sociale du temps jadis ont souvent évoqué l'aide à la famille, tout en ne l'abordant que comme un accessoire et d'une manière embryonnaire.

L'essentiel de l'aide était alors attribuée à l'affilié, et le conjoint et les enfants y participaient peu.

Les confréries offraient des conditions de secours variées.

Le règlement de 1400 de la Confrérie des orfèvres, en son article 13, précisait la destination de la Maison commune, en même temps Maison hospitalière : « Les pauvres maîtres orfèvres et veuves de maîtres seront reçus et logez », et plus tard, en 1689, les conditions de « l'aumosne » confirent que « les pauvres maîtres orfèvres ou veuves d'orfèvres qui sont dans le besoin font dresser une requête ».

Les « statuts de l'estat et mestiers des mestres cordonniers » de Béziers étaient lus le 18 mars 1598, en leur chapelle « item que sy alcuing mestre, serviteur du dict mestre ou les enfants des dict mestres tomboinct malades ou en nécessité... les dictes prevostz seront tenuz leur aider er secourir... » (art. 2).

La confrérie des notaires secrétaires du Roy, autorisée en 1351, décidait en 1591 qu'elle accorderait 300 livres aux enfants mineurs d'un secrétaire mort sans bien. Plus tard, en 1726, une veuve (Mme de Villebrun), demandait un secours et mourait ; sa fille obtenait de continuer à bénéficier du secours.

Les familles nombreuses bénéficiaient, à partir de douze enfants, dans la province de Bourgogne, de dégrèvement d'impôt pendant tout l'Ancien Régime. Cette exemption était acquise aux pères ou mères veufs ayant douze enfants légitimes ou legitimés par mariage, vivants ou morts, au service du Roi. Seules les tailles royales se trouvaient concernées et la taille seigneuriale restait due.

Après une enquête de Colbert auprès des intendants, un édit était pris par Louis XIV, en novembre 1666, qui rappelait l'importance des mariages, « sources fécondes d'où dérivent la force et la grandeur des Etats » et déplorait que par « la licence des temps » la « dignité des mariages » soit « déprièree » et se référât à l'usage « particulier de notre province de Bourgogne ».

Il décidait que tous les sujets taillables « mariés avant la vingtième année... demeurent exempts de toute contribution... sans pouvoir y être compris qu'ils n'aient vingt-cinq ans révolus et accomplis » et ajoutait que « tout père de famille qui aura dix enfans vivans demeure exempt de la collecte de toute taille... et charges publiques » et « que tout chef de famille qui aura douze enfans vivans ou décédés soit exempt ».

Des dispositions plus favorables étaient destinées à la noblesse. L'édit ordonnait que « les gentilshommes et leurs femmes qui auront dix enfans vivans... jouissent de mille livres de pensions par chacun an » et que « ceux qui auront douze enfans vivans ou décédés jouissent de deux mille livres de pensions. Les habitans des villes franches bourgeois non taillables et leurs femmes qui ont dix ou douze enfans jouissent de la moitié des pensions accordées aux gentilshommes » et « qu'ils demeurent exempts... des charges de ville ».

Il distingue, ainsi, deux catégories de dispositions : l'exemption d'impôts pour les « taillables » et le versement d'une pension pour les nobles et les bourgeois ; on y retrouve certaines mesures en vigueur dans le monde contemporain, allègement fiscal et versement d'allocations.

Une déclaration révoquait l'édit, en 1683, dix-sept ans plus tard, faisant état « des abus qui se sont introduits dans l'exécution... contre la disposition et les termes précis de notre édit, notre Cour des Aides conserve les priviléges aux pères de famille qui cessent d'avoir le nombre de dix ou

douze enfants », évoquant « ... nos autres sujets, au soulagement desquels nous ne pouvons pourvoir avec trop d'application, en maintenant l'égalité dans la distribution des charges ».

A la même époque, le système des classes de la Marine institué par l'édit du 22 septembre 1673, était accompagné d'une retenue sur solde définie par le Règlement du 23 septembre 1673 afin de constituer un Fonds pour les marins « estropiés ». Ces dispositions étaient complétées par l'ordonnance du 7 août 1675 pour la subsistance des femmes et des familles des marins en mer auxquelles il était possible de payer jusqu'au tiers de la solde.

L'édit de 1713 prévoyait le versement d'allocations aux veuves et enfants de marins décédés.

L'attribution de « gratifications et récompenses » aux veuves, orphelins et descendants des marins tués, était confirmée en juillet 1720 et en 1784, avec une extension aux mères veuves de plus de cinquante ans n'ayant pas de moyens de subsistance lorsqu'il n'y avait pas d'épouse ou d'enfant.

Ces dispositions sont les plus étendues qui aient existé sous la Monarchie.

Dans les manufactures royales contrôlées par l'Etat : Gobelins, Sèvres, Rouen, Reims, le Trésor payait de légers subsides aux compagnons victimes d'accidents et à leurs familles quand ils étaient tués.

A Saint-Gobain, les veuves pouvaient toucher une aumône de trois à six livres par semaine.

Au cours du XVIII^e siècle, l'idée d'assurance en matière sociale commençait à naître et, en 1770, *L'Année littéraire* publiait un « Mémoire sur l'établissement de Compagnies qui assureront en maladie les secours » par M. de Chamousset, maître des Comptes, qui préconisait la création de Compagnies qui, s'inspirant des mêmes principes que les Compagnies d'assurance maritimes et incendie, pourraient garantir la maladie « à tous ceux qui, en santé, leur payeront une très petite somme par an, ou même par mois ».

Les divers éléments de protection sociale que nous avons évoqués devaient se développer ultérieurement, à partir de la seconde moitié du XIX^e siècle avant d'entrer dans les mœurs au XX^e.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages :

1. BLOCH C. — « L'Assistance et l'Etat à la veille de la Révolution », Paris, 1908.
2. MOLLAT Michel. — « Etude sur l'histoire de la pauvreté », Université de Paris IV, Publications de la Sorbonne.
3. BLOCH C. et TUETEY. — « Les rapports du Comité de mendicité », Imprimerie nationale, 1911.
4. HATZFELD. — « Du paupérisme à la Sécurité sociale », Armand Colin, 1971.
5. LAURENT E. — « Le paupérisme et les associations de prévoyance », Paris, Guillemain, 1865, 12 p.
6. GORDON F. — « Les invalides de la Marine », Editions géographiques et maritimes, 1950.
7. GUÉRIN Louis. — « Histoire maritime de la France », 1844.
8. MARIE A. et J. — « Versailles au temps de Louis XIV », Imprimerie nationale.
9. ÉVRARD. — « Versailles, ville du Roi », 1935.
10. BÉZARD Y. — « L'Assistance à Versailles sous l'Ancien Régime », 1924.
11. ROUFF Marcel. — « Les mines de charbon en France au XVIII^e siècle », Paris, 1922.
12. TROCLET Léon-Elie, sénateur de Liège — « La première expérience de Sécurité sociale ».
13. DOLLEANS et DÉHOUT. — « Histoire du travail en France », Domat, Montchrestien, 1955.
14. ROBERT G. — « La santé et son histoire », essai, 1981.
15. BENNET J. — « La mutualité française à travers l'histoire », Editions mutualistes, 1975.
16. DUPERYROUX J.-J. — « Droit de la Sécurité sociale », Dalloz, 1977.
17. COTTON des HOUSSAYES (abbé). — « Œuvres complètes de M. de Chamousset », Paris 1783.
18. SÉNAC J.-B. — « Traité des causes et accidents et de la cure de la peste », Paris, 1744.
19. ROBIN. — « La Compagnie des secrétaires du Roi ».

Journaux :

20. Année littéraire, 1770, t. V, p. 265.
21. *Les Petites Affiches*, n° 76/1979, R. Rempfer.

Communications :

22. Communication HAMON, Manufacture de Saint-Gobain, 103^e Congrès des Sociétés savantes, 1978.
23. Communication LENIAUD. — « Les accidents de travail sur les chantiers de la ville de Paris au XIX^e siècle », 104^e Congrès des Sociétés savantes, 1979.
24. Etude LASSUDRIE-DUCHÈNE. — « Les rapports du Comité de mendicité », *Annales de la Faculté de droit de Toulouse*, 1960.

Thèses :

25. BOISSIER. — « La Caisse nationale d'assurance en cas d'accidents », 1900.
26. LIBREZ. — « La Caisse de retraite pour la vieillesse ». Thèse de droit, Paris, 1906.
27. HAVRET Marc. — « Mémoire sur l'Hôtel-Dieu de Saint-Denis-en-France », Paris I, 1973.
28. BRASSART. — « Les médecins à Versailles ». Thèse médecine, Rennes, 1965.
29. KERMORGANT. — « Madame de la Chapelle, sage-femme ». Thèse médecine, Paris, 1973.

R.-J.-H. Bertin, cardiologue (1767-1827) et son jeune interne J.-B. Bouillaud (1796-1881) *

par A. LELLOUCH et R. RULLIÈRE **

Un précédent travail avait rappelé l'œuvre vénérologique de René-Joseph-Hyacinthe Bertin (23). Le but de la présente étude est de détailler sa vie, ses travaux cardiaques personnels et en association avec son interne J.-B. Bouillaud.

Cette heureuse association fut à l'origine de la parution, en 1824, du *Traité des maladies du cœur et des gros vaisseaux*, ouvrage que nous analyserons dans un prochain article, mais dont les thèmes principaux figurent dans ce qui suit.

I. Le maître : R.J.H. Bertin

Quand paraît le *Traité* de 1824, R.J.H. Bertin, âgé de 57 ans, est au faîte de sa carrière. C'est aussi un homme malade que la vie a éprouvé. On sait (23) que c'est à partir de 1801 que R.J.H. Bertin exerce simultanément ses fonctions à l'hôpital des Vénériens et à l'hospice Cochin. De 1801 à 1811, dans son service de Cochin, R.J.H. Bertin accumule un grand nombre d'observations anatomo-cliniques concernant les maladies du cœur. Il est aidé dans son travail par de jeunes collaborateurs, notamment par Le Hérisson, Dejaer, son neveu Jean-Marie Bertin et surtout J.-B. Bouillaud.

Les travaux cardiaques de Bertin donnent lieu à une série de mémoires qui ont été présentés successivement entre 1811 et 1821 à l'Académie des sciences et dont mention est faite dans les Registres des procès-verbaux des séances de ladite Académie (1 à 8).

En 1820, Bertin devient membre de l'Académie royale de médecine et chevalier de l'Ordre royal de la Légion d'honneur. Ce n'est que le 21 mai 1823 qu'il réussit, après bien des tentatives infructueuses, à être élu membre de

* Communication présentée à la séance du 21 novembre 1981 de la Société française d'histoire de la médecine.

** Dr A. Lellouch, 4, square Emmanuel-Chabrier, 75017 Paris.

l'Académie des sciences. En 1822, il obtient, à la mort de Hallé, la chaire d'hygiène de la Faculté de médecine de Paris, grâce à l'appui du comte de Corbières, son ancien condisciple et compatriote, alors ministre de l'Intérieur. En remerciement, Bertin lui dédicacera son *Traité* de 1824. Toujours en 1822, R.J.H. Bertin perd son fils. Dans l'éloge funèbre qu'il prononça après la mort de R.J.H. Bertin, Gendrin (22) nous apprend que sa vie privée fut malheureuse : après son premier mariage, « il devint veuf et un procès lui enleva sa fortune ». Dès 1822, apparaissent les premiers signes d'une « maladie de poitrine ». Bertin quitte alors souvent son service parisien pour se reposer à Fougères, la ville natale de son père, où il meurt le 15 août 1827.

Issu d'une riche famille médicale bretonne, R.J.H. Bertin fut très marqué par son père, le célèbre anatomiste prénommé Joseph-Exupère. En médecine, R.J.H. Bertin se méfia toujours des doctrines toutes faites et avait un goût marqué pour les observations anatomo-cliniques précises (23). Ses convictions religieuses et politiques lui permirent de traverser sans heurt la Restauration. Gendrin (22) nous donne de R.J.H. Bertin le portrait suivant : « Il avait une grande sensibilité... Ses maux et les injustices des hommes le rendirent un peu susceptible, mais autant il était facile à blesser, autant il était prompt à pardonner les injures... Ses chagrins lui faisaient rechercher la solitude. »

II. Les mémoires de cardiologie de R.J.H. Bertin (1811, 1819, 1820 et 1821)

Si l'on excepte son *Traité de la maladie vénérienne* de 1810 (23) et le *Traité des maladies du cœur* de 1824, rédigé par J.-B. Bouillaud (9), R.J.H. Bertin a peu publié.

Il présenta, toutefois, de 1811 à 1821 une série de mémoires à l'Académie des sciences (1, 3, 4, 5, 7, 8) qui représentent l'essentiel de son œuvre cardio-logique, vraiment personnelle.

Un rapport de l'Institut de France, signé Duméril, Pelletan et Pinel, du 15 janvier 1821 (21) a le mérite de nous résumer l'essentiel des travaux cardiaques de R.J.H. Bertin. La consultation des Registres des procès-verbaux des séances de l'Académie des sciences permet également de reconstituer chronologiquement les différents mémoires présentés par Bertin à ladite Académie.

Le premier mémoire (1) fut lu le 10 août 1811, soit presque 10 ans avant la rédaction du rapport de Duméril, Pelletan et Pinel.

A cette époque, précisent les rapporteurs, « on n'avait encore que faiblement distingué l'épaississement (du cœur) d'avec la dilatation de ses parois et de l'augmentation de ses cavités, désignées sous le nom d'anévrysme » (21). Depuis 1806, Corvisart (19) distinguait les « anévrismes actifs du cœur... avec épaississement de ses parois et les anévrismes passifs... ceux avec amincissement ».

Dès 1811, donc, Bertin nuançait, corrigeait et augmentait les conceptions physiopathologiques de Corvisart. Il semblerait, nous précisent les rapporteurs, que « la dénomination d'anévrisme ne donnait pas une idée exacte de

la dilatation du cœur et que... l'épaississement avec ou sans dilatation des parois doit être distingué d'après ses caractères anatomiques et non d'après les phénomènes physiologiques » (21). Les deuxième, troisième et quatrième mémoires de R.J.H. Bertin (3, 4, 5) approfondissent la description des diverses variétés d'hypertrophie cardiaque. Ils furent présentés à l'Académie royale des sciences entre 1819 et 1821. Le deuxième mémoire (3) est un texte manuscrit de 22 pages détaillant l'hypertrophie simple, c'est-à-dire « l'épaisseur sans dilatation du ventricule gauche ». Il est rédigé d'une écriture fine et serrée, et l'on peut encore le consulter, de nos jours, à l'Académie des sciences (3).

En conclusion de ce mémoire, Bertin écrivait : « Des faits que je soumets et de ceux que j'ai déjà présentés précédemment, il en résulte : 1^o que la classification et la nosologie des maladies du cœur doivent subir des modifications importantes ; 2^o que l'épaississement musculaire des parois du cœur ou son hypertrophie ne doit pas être confondu avec l'espèce de dilatation qu'on appelle anévrysme actif ; 3^o que cet épaississement avec dilatation de la cavité n'est qu'une des espèces, une des formes d'hypertrophie ; 4^o que c'est l'hypertrophie qui est plus ou moins active et non l'anévrysme... »

« J'ai eu l'honneur, dans une des dernières séances (2) de l'Académie, de lui donner une deuxième lecture des considérations générales (1) que j'avais soumise à son jugement au mois d'août 1811 sur les maladies du cœur et plus particulièrement sur l'hypertrophie du ventricule gauche sans agrandissement et même avec diminution de sa cavité... »

Il apparaît ainsi très clairement que R.J.H. Bertin fut le premier à décrire « l'hypertrophie concentrique » du ventricule gauche. On comprend donc que Corvisart chargé, en 1811, de rédiger le rapport sur le premier mémoire de Bertin, ait omis obstinément de le faire jusqu'à sa mort en 1821, car les découvertes de Bertin remettaient trop en cause ses théories désuètes sur les anévrismes « actifs » et « passifs » du cœur.

Le troisième mémoire de Bertin (4) détaille les caractères de cette hypertrophie concentrique du ventricule gauche et du ventricule droit avec diminution de leurs cavités. Le quatrième mémoire (5) traite, lui, de l'hypertrophie « concentrique », c'est-à-dire de l'épaississement des parois du cœur joint à leur dilatation. Enfin, deux derniers mémoires (6, 8), lus par Bertin à l'Académie décrivent « plusieurs vices de conformation du cœur » après la présentation préalable d'une pièce pathologique (7) ainsi que « l'endurcissement » des valvules.

Telle apparaît l'œuvre cardiologique originale et méconnue de R.J.H. Bertin. Un autre de ses mérites, et non des moindres, fut de contribuer à la formation et à l'orientation cardiologiques de son jeune interne Bouillaud.

III. L'élève : Jean-Baptiste Bouillaud (1796-1818)

Tout paraissait opposer J.-B. Bouillaud à R.J.H. Bertin : ses origines sociales modestes, sa patrie charentaise, ses idées philosophico-politiques, son goût marqué pour la doctrine physiologique de Broussais, enfin son caractère.

Né en 1796 (18, 20), près d'Angoulême, Jean-Baptiste Bouillaud est issu d'une famille charentaise pauvre. Son seul lien avec le milieu médical est son oncle, chirurgien du 3^e Régiment de ligne. Cet oncle influencera profondément la carrière et les choix politiques du jeune Jean-Baptiste, favorable à Napoléon. Après de brillantes études secondaires en Charente, Bouillaud gagne Paris, en 1814, pour débuter sa médecine. Le jeune étudiant vit dans la pauvreté : « Le vent de l'infortune est le seul qui ait dirigé ma barque sur la mer de ce monde ; aussi a-t-elle fait plusieurs fois naufrage », écrivait-il (20). A la chute de l'Empire, Bouillaud se désole de ne plus pouvoir suivre les cours de Dupuytren.

En 1815, pendant les Cent Jours, il abandonna la médecine pour « s'enrôler dans le 3^e Régiment de hussards à Dôle » (20). Mis en congé après Waterloo, il est obligé de retourner en Charente, « guéri de cet esprit d'enthousiasme qui est toujours funeste » (20). En 1816, il retourne pourtant à Paris et reprend ses études médicales. Il fréquente avec Balzac une modeste pension de famille. Dans la *Messe de l'athée*, le romancier nous peint J.-B. Bouillaud sous les traits d'Horace Bianchon (24) : « Avant d'être interne, ce jeune homme sentait les atteintes de cette ardente misère, espèce de creuset d'où les grands talents doivent sortir purs et incorruptibles comme des diamants. C'était un jeune homme droit, incapable de tergiverser dans des questions d'honneur, allant sans phrase au fait, prêt, pour ses amis, à mettre en gage son manteau... Il portait sa misère avec... gaieté... Sobre comme un chameau, alerte comme un cerf, il était ferme dans ses idées et sa conduite. »

En 1818, à l'âge de 22 ans, J.-B. Bouillaud est nommé externe des hôpitaux de Paris. Le 30 décembre de la même année, il devient interne, 11^e d'une promotion de 17, juste avant Camille Gibert, qui attachera son nom au pityriasis rosé.

IV. L'association Bertin-Bouillaud ou la fructueuse rencontre de deux vies (1822-1823)

Les documents d'archives qui auraient permis de reconstituer l'internat de J.-B. Bouillaud dans le service de R.J.H. Bertin ont brûlé durant l'incendie de l'Assistance Publique de Paris, en 1871. Toutefois, les observations du *Traité*, sûrement attribuables à Bouillaud, ayant été recueillies de janvier 1822 à septembre 1823, on peut assurer que ce dernier a travaillé chez Bertin durant cette période.

Il paraît s'être développé entre les deux hommes une mutuelle confiance et une affectueuse sympathie. A deux reprises au moins, Bertin intervient dans la vie privée de Bouillaud (20) : il lui fait fréquenter les salons parisiens et c'est là que Bouillaud rencontrera sa future femme et collaboratrice. En 1824, c'est encore Bertin qui fait intervenir le comte de Corbière, lors du double échec de Bouillaud à l'agrégation (dans les sections médecine et sciences accessoires), devant l'opposition du jury pour des « motifs politiques, moraux et religieux ». Pourtant, dès 1820, la carrière médicale de Bouillaud s'annonçait brillante : il partage cette année-là, avec Andral, le prix de l'Ecole Pratique et devient lauréat des hôpitaux. Dans l'*Avertisse-*

ment qui précède le *Traité des maladies du cœur* de 1824 (9), R.J.H. Bertin s'exprime ainsi, à propos de son jeune interne : « M. Bouillaud, rédacteur de cet ouvrage est, sans contredit, celui à qui j'en dois le plus... je me plaît à lui rendre toute la justice qui lui est due, comme il se plaît lui-même à reconnaître que c'est après avoir été attaché auprès de moi en qualité de médecin interne à l'hôpital Cochin qu'il a conçu un goût particulier pour l'étude des maladies du cœur... »

De son côté, Bouillaud, après la mort de son maître Bertin, écrivait (17) : « Ce médecin a bien mérité de la science et personne, plus que moi, ne désire que justice pleine et entière soit rendue à celui dans le service duquel j'ai commencé mes premières recherches sur les maladies du cœur et dont j'ai rédigé les travaux. »

V. Les publications de jeunesse de J.-B. Bouillaud (1823-1824)

A l'opposé de son maître Bertin qui publia peu, Bouillaud écrivit beaucoup. Dès 1823, sa thèse de médecine (10) est un *Essai sur le diagnostic des anévrismes de l'aorte et spécialement sur les signes que fournit l'auscultation de cette maladie*. En 1823-1824, J.-B. Bouillaud publia dans les *Archives générales de médecine* (11, 12, 15) plusieurs articles consacrés à « l'anévrisme de l'aorte, aux rétrécissements des orifices du cœur, à l'hypertrophie du même organe » (9). Il est encore parmi les premiers auteurs à insister sur l'oblitération veineuse comme cause d'œdème des membres inférieurs (13, 14, 16).

Ces travaux de jeunesse de Bouillaud sont importants à connaître, car ils seront insérés (11, 12, 15) textuellement dans le *Traité des maladies du cœur et des gros vaisseaux* de 1824, au même titre que les mémoires cardiologicals de Bertin. Ce *Traité*, qui constitue ainsi une œuvre commune à R.J.H. Bertin et J.-B. Bouillaud, est un important témoignage de l'histoire de la cardiologie française du premier quart du XIX^e siècle.

BIBLIOGRAPHIE

1. BERTIN R.J.H. — Premier mémoire sur les maladies organiques du cœur, présenté à l'Académie des sciences dans sa séance du 11 août 1811.
2. BERTIN R.J.H. — Considérations sur les lésions organiques du cœur. Procès-verbal de la séance du 8 novembre 1819, *ibid.*
3. BERTIN R.J.H. — Deuxième mémoire sur l'hypertrophie musculaire du ventricule gauche avec diminution de sa cavité. Document manuscrit conservé dans la pochette de la séance du 13 novembre 1819 de l'Académie royale des sciences.
4. BERTIN R.J.H. — Troisième mémoire sur les maladies du cœur. Procès-verbal de la séance du 21 février 1820, *ibid.*

5. BERTIN R.J.H. — Quatrième mémoire sur les lésions et dilatations du cœur. Procès-verbal de la séance du 14 août 1820, *ibid*.
6. BERTIN R.J.H. — Présentation et description d'une pièce pathologique. Procès-verbal de la séance du 23 juillet 1821, *ibid*.
7. BERTIN R.J.H. — Cinquième mémoire sur plusieurs vices de conformation du cœur, etc. Procès-verbal de la séance du 8 octobre 1821, *ibid*.
8. BERTIN R.J.H. — Sixième mémoire sur les différentes variétés de l'endurcissement des valvules auriculaires et artérielles de la crosse de l'aorte. Procès-verbal de la séance du 22 octobre 1821, *ibid*.
9. BERTIN R.J.H. — « Traité des maladies du cœur et des gros vaisseaux », rédigé par J.-B. Bouillaud, Paris, 1824, 1 vol. in 8°, pl. Baillière éd., 464 p.
10. BOUILLAUD J.-B. — « Essai sur le diagnostic des anévrismes de l'aorte et spécialement sur les signes que fournit l'auscultation dans cette maladie ». Thèse méd., Paris, 1823, p.
11. BOUILLAUD J.-B. — « Observations de rétrécissements de l'orifice auriculo-ventriculaire gauche, reconnus par l'auscultation, précédées de considérations générales sur le rétrécissement des orifices du cœur et sur leur diagnostic ». *Arch. Gén. Méd.*, 3 : 29-51, 1823.
12. BOUILLAUD J.-B. — « Mémoire sur le diagnostic de l'anévrisme de l'aorte avec des observations de cette maladie reconnue au moyen de l'auscultation suivie d'une observation de perforation de l'origine de l'aorte avec épanchement de sang dans le péricarde », communiqué par F. Ferrus. *Arch. Gén. Méd.*, 3 : 549-571, 1823.
13. BOUILLAUD J.-B. — « Oblitération des veines et son influence sur la formation des hydropisies partielles ». *Arch. Gén. Méd.*, 2 : 188, 1823.
14. BOUILLAUD J.-B. — « Observations et considérations nouvelles sur l'oblitération des veines, regardée comme cause d'hydropisie ». *Arch. Gén. Méd.*, 6 : 94-105, 1824.
15. BOUILLAUD J.-B. — « Observations et recherches anatomico-pathologiques sur l'hypertrophie du cœur ». *Arch. Gén. Méd.*, 5 : 373-398, 1824.
16. BOUILLAUD J.-B. — « Observations de l'éléphantiasis des Arabes tendant à prouver que cette maladie peut avoir pour cause première une lésion des veines avec obstacle de la circulation dans ces vaisseaux ». *Arch. Gén. Méd.*, 6 : 567-573, 1824.
17. BOUILLAUD J.-B. — « Traité clinique des maladies du cœur, précédé de recherches nouvelles sur l'anatomie et la physiologie de cet organe », Paris, 1835, 2 vol. in 8°, pl. Baillière éd., 521 et 607 p.
18. BUSQUET P. — « Les biographies médicales, série les maîtres du passé : Jean-Baptiste Bouillaud », 25 : 311-324, Paris, 1929.
19. CORVISART J.N. — « Essai sur les maladies et les lésions organiques du cœur et des gros vaisseaux », rédigé par C.E. Horeau, Paris, 1806, 1 vol. in 8°, pl. Nicolle éd., 462 p.
20. DÉJEANT G. — « La vie et l'œuvre de Bouillaud ». Thèse méd., Arnette éd., Paris, 19 , 87 p.
21. DUMÉRIL, PELLETAN et PINEL. — « Rapport à l'Institut de France, Académie royale des sciences, sur les mémoires de R.J.H. Bertin », in *Registre du procès-verbal de la séance du 15 janvier 1821*.
22. GENDRIN A.N. — « Eloge funèbre de Philippe Pinel et René-Joseph-Hyacinthe Bertin lu à la séance publique du Cercle médical de Paris du 14 décembre 1827 », Paris, Gueffier éd., 1 : 25-35, in *Archives de l'Académie des sciences de l'Institut de France*.
23. LELLOUCH A. et RULLIÈRE R. — « René-Joseph-Hyacinthe Bertin (1767-1827), vénérologue », *Hist. Sc. méd.*
24. LUTAUD A. — « Les médecins dans Balzac : Bianchon-Bouillaud », *Bull. Soc. Franç. Hist. Méd.*, 19 : 145-148, 1925.

ANALYSES D'OUVRAGES

Jacques Postel. — « Genèse de la psychiatrie : les premiers écrits de Philippe Pinel », in 8°, 314 p. Le sycomore, Paris, 1981.

Sous un texte qui annonce la publication souvent inédite de textes précurseurs de Pinel, Jacques Postel met tout son talent à l'exploration de données fondamentales qui dépassent singulièrement la simple résurrection d'écrits oubliés. Le rappel des règles nécessaires en histoire impose au chercheur, d'après Ellenberger, trois règles : 1) ne jamais prendre une donnée pour définitivement garantie ; 2) vérifier chaque donnée ; 3) replacer chaque donnée dans son contexte. C'est ce que fait Postel lorsqu'il étudie Pinel. La fameuse libération des aliénés de leurs chaînes telle que l'histoire officielle la conte est-elle réelle, ou bien est-elle un mythe ? Sans diminuer en rien l'œuvre immense de Pinel, il faut bien reconnaître que Postel arrive à démontrer la construction hagiographique qui a abouti à une véritable légende dorée. Les confusions de dates, l'oubli du rôle diristant de l'infirmier Pussin, surveillant des fous à Bicêtre avant même l'arrivée de Pinel, sont établis par de multiples citations de documents contredisant le rôle précis de Pinel tel que ses proches l'imaginèrent plus tard. Alors, dans un remarquable survol qui sera complété par l'étude consacrée à la position de Pinel par rapport au magnétisme de Mesmer, Postel pose la question de la signification des mythes historiques, dont le propre, selon P. Smith, est « de contredire radicalement l'expérience » pour peut-être l'occulter et justifier un désir inconscient d'opposition et de fabulation. On voit alors s'élargir le cadre individuel et biographique d'une recherche vers l'apprehension « des significations culturelles et sociales », morales et politiques, d'un mythe qui répond à un système d'explication préétabli, à un véritable délire d'interprétation... De tout ce démontage d'une légende, pourtant, le personnage de Philippe Pinel ne sort nullement amoindri. S'il ne nous est pas possible de citer tous les passionnantes chapitres de cette étude, qu'au moins la phrase liminaire de *L'observation de la manie* de 1794 nous reste comme exemple, lorsque Pinel écrit : « Je ne sais quel intérêt tendre inspire un grand rassemblement de fous... »

M. Valentin.

Actes du Colloque « Laennec » des 18 et 19 février 1981 au Collège de France : numéro spécial 22, août 1981, de la *Revue du Palais de la Découverte*, in 8°, 344 p., illustrations. Paris, 1981. Envoi franco 49,50 F : Palais de la Découverte, avenue Franklin-Roosevelt, 75008 Paris.

Parmi les très grands noms qui ont illustré l'histoire de la médecine, celui de Laennec peut être regardé comme marquant un jalon aussi exceptionnel que ceux de Harvey, Claude Bernard ou Pasteur. C'est pourquoi, dans un numéro spécial de haute tenue, la *Revue du Palais de la Découverte*, sur l'initiative de M. Jean Rose, publie les *Actes du Colloque international* que le Collège de France a consacré, les 18 et 19 février 1981, à la vie, à l'œuvre et au rayonnement toujours actuel du génial découvreur de l'auscultation, dans le cadre de la commémoration du bicentenaire de sa naissance.

Inauguré sous la haute autorité du Pr Y. Laporte, administrateur du Collège de France, qui rappelle les conditions de la nomination de Laennec à la chaire de médecine en 1822, avant de laisser à son titulaire actuel, le Pr Jean Dausset, Prix Nobel, le soin d'en faire un historique exhaustif, le Colloque poursuit ses travaux pendant deux jours, sous la direction du Doyen Jean-Pierre Kernéis, et se termine par une communication émouvante du Pr Carlos Chagas, Président de l'Académie pontificale des sciences, précédant le discours de clôture du Pr Jean Bernard, de l'Académie française.

En compagnie de ces prestigieuses personnalités, plus de quarante participants de haut niveau, appartenant au monde scientifique ou médical, international ou français, traitent successivement de la vie et de l'œuvre de Laennec, médecin de Nantes à Paris ; de la méthode anatomo-clinique à l'auscultation, depuis la parasitologie, dont il est l'un des précurseurs, jusqu'à l'écoute du cœur du fœtus, inventée par son élève et ami Kergaradec ; depuis la pathologie pulmonaire jusqu'à la cardiologie. Parmi les auteurs, citons les Prs Corollez, Fréour, Grmek, Monnet, Rullière, Mmes Boulle, Galkowski, Imbault-Huart, les Drs Comiti, Lellouch, J.F. Lemaire, Stofft, Valentin, Vial, MM. de Miniac, Ribaut, Rouzeau, Théodoridès. Les amitiés littéraires de Laennec, son humanisme d'helléniste et de celtisant, son rayonnement dans la littérature sont exposés par les Prs Dedeyan, Robert, Pigeaud et par Mlle Dumaître, tandis que le R.-P. de Bertier de Sauvigny évoque sa vie spirituelle rappelée aussi à Saint-Sulpice, le lendemain du Colloque, par le R.-P. Riquet. Le Pr Ackerknecht raconte la polémique avec Broussais. Les Prs Huard et Chrétien montrent les suites des découvertes de Laennec.

Enfin, le tableau de l'extraordinaire, précoce et toujours actuelle diffusion de l'œuvre de Laennec dans le monde entier est tracé, en particulier pour les pays anglo-saxons, par Othmar Keel, le Dr Sakula et le Pr Nicolas ; pour l'Espagne, par le Pr Cid ; pour les Pays-Bas, par le Dr Knegtel.

Ce bref résumé ne peut donner qu'une idée insuffisante de la somme de travaux que représente le très important recueil publié dans ce numéro spécial. Tous ceux qui s'intéressent, non seulement à l'histoire des sciences et de la médecine, mais aussi à celle d'une époque extraordinairement fertile, tous ceux qui aiment la devise de Laennec : « Attacher la pensée au réel », auront à cœur de posséder ce volume.

M. Valentin.

F.A. Sondervorst. — « Histoire de la médecine belge », 18 × 25, 326 p., ill. Ed. Séquoia, 1981.

Une fois de plus, notre éminent collègue le Pr Sondervorst publie un ouvrage important et remarquable, autant par la forme que par la somme de connaissances qui s'y trouve déployée. Champ de bataille éternel de l'Europe de l'Ouest, la Belgique est heureusement aussi le carrefour où se développent lumineusement les sciences et les arts de la civilisation occidentale. Après les marques indélébiles de la médecine celtique et gauloise, puis les traces romaines, le livre nous ouvre des chapitres passionnants sur la pratique et les résultats des médecins du Moyen Age et leur environnement social, sur une terre où les universités comme les communes jouissaient de priviléges et de libertés favorisant le progrès d'un peuple énergique et prospère. La Renaissance est une très grande époque symbolisée par le nom de Vésale, né à Bruxelles en 1514, tandis qu'au début du XVII^e siècle, Van Helmont établit les principes de la science moderne. Mais, à côté de ces noms connus et illustres, que de merveilleux médecins et chirurgiens

nous sont présentés par Sondervorst, avec un luxe de détails et une précision iconographique qui donnent à ce livre un charme et une efficacité incomparables. L'essor de la médecine belge et celui de la chirurgie au XVIII^e siècle sous la domination éclairée de la maison d'Autriche, puis l'époque révolutionnaire et l'occupation française avant le bref intermède hollandais, l'immense bouleversement scientifique du XIX^e siècle, enfin celui du XX^e siècle, sont décrits avec le même soin diligent ; et les Prix Nobel apparaissent, comme celui de Jules Bordet, aidé par Octave Gengou. Quelques lignes émouvantes nous rappellent l'œuvre historique de Joseph Tricot-Royer à Louvain, maître dont l'auteur est le plus digne des élèves. Voilà un ouvrage que nos lecteurs voudront lire.

M. Valentin.

Michel Mordant. — « Histoire de la médecine arabe de sa naissance au siècle d'Avicenne », 21 × 29,5, 84 p. + IV p. (Thèse méd., Paris VI. Pitié-Salpêtrière, 1981, n°), dactylographiée.

Présidée par le Pr Cornillot, inspirée par notre collègue le Dr Courtine, la thèse de Michel Mordant réussit le difficile problème de résumer en moins d'une centaine de pages l'histoire combien multiforme de la médecine arabe jusqu'à Avicenne.

Ses origines pré et protoislamiques, puis la saisie au vol de l'héritage de l'Ecole d'Alexandrie s'effondrant, tels sont les prodromes d'une aventure intellectuelle et scientifique qui va bientôt se développer avec l'expansion due aux Omeyyades qui ne seront chassés du pouvoir que vers 749, cédant la place aux Abassides. C'est le moment de la rencontre entre le khalife Al Mansour et les médecins chrétiens de Perse. Et voici les premières traductions dues à ces médecins, véritables passeurs de la science antique. Toujours en Perse, au X^e siècle, naît Razès, dont l'œuvre considérable est ici analysée.

Mais l'Irak, l'Egypte, le Maghreb montrent aussi une expansion médicale importante, précédant celle de l'Espagne du X^e siècle avec les grandes figures du moine Nicolas, traducteur des manuscrits grecs en arabe, et du médecin Albucassis, introducteur d'Hippocrate et de Galien.

Enfin le XI^e siècle sera le siècle d'Avicenne.

Michel Mordant, dont la thèse a obtenu une médaille d'or, doit être félicité d'avoir apporté une clarté efficace et une précision utile dans l'exposé très documenté qu'il a su réaliser, pour le plus grand bien de tous les amis de l'histoire de la médecine. Nous souhaitons que cette thèse soit éditée.

M. Valentin.

Danielle Jacquot. — « Le milieu médical en France du XII^e au XV^e siècles ». En annexe au « Dictionnaire » d'Ernest Wickersheimer (2^e supplément), Genève, Droz ; Paris, Champion, 1981. 15 × 22, 488 p. (Collection Hautes études médiévales et modernes du Centre de recherches d'histoire et de philologie de la IV^e section de l'Ecole Pratique des hautes études, V, 46).

Voilà un remarquable ouvrage, publié en complément de la grande œuvre de Wickersheimer, dont les données ont fourni la base d'un traitement informatique

qui en a permis une nouvelle exploitation. Plusieurs milliers de médecins et de praticiens de l'époque médiévale ont été ainsi reportés dans leur milieu socio-logique et leur champ d'activité de la façon la plus intéressante. Leur type et leur cadre d'activité, leur condition personnelle, leur place dans la société, leur vie intellectuelle ont pu être analysés. Puis, dans une approche plus chronologique, l'évolution même des professions depuis l'an mille jusqu'à la Renaissance fait l'objet d'une étude approfondie, à la lumière des renseignements recueillis.

Ainsi, Danielle Jacquot a mené à bien une sorte de synthèse reconstructive de la société médicale du Moyen Âge, en se basant de la façon la plus précise sur des données numériques analytiques parfaitement définies. On ne saurait trop la féliciter de ce travail, digne de porter en sous-titre le nom du grand historien de la médecine sous l'égide duquel elle s'est modestement placée.

M. Valentin.

Pierre-Jean Vignault. — « Médecin du travail avant l'heure : Amédée Lefèvre (1798-1869) », 21 × 29,5, 60 p. + X p. (Thèse méd. Bordeaux II, 1981, n° 440), dactylographiée.

Elève de la grande Ecole de santé « navale » de Bordeaux, celle qu'il appelle « cette vieille dame digne aujourd'hui près de sa fin », Pierre-Jean Vignault a su trouver dans la vie et l'œuvre d'Amédée Lefèvre un sujet de thèse convenant à sa future carrière de médecin des Armées. Nous sommes heureux de lui rendre hommage, non qu'il nous apprenne dans son conscientieux travail des faits ou des événements qui n'aient pas été cités jusqu'à maintenant, mais parce que le choix même de son sujet emporte tout notre assentiment.

Car l'exemple de Lefèvre, formé à la rude école des chirurgiens embarqués sur les derniers navires à voile, luttant pendant vingt ans dans sa chaire de Rochefort puis à la Direction de Brest contre les gens en place et les grands patrons des facultés pour leur faire comprendre les voies d'accès du plomb et la réalité du saturnisme, cet exemple obstiné mérite de mieux être connu des jeunes médecins du travail comme des praticiens ou des hospitaliers.

C'est pourquoi nous félicitons de tout cœur Pierre-Jean Vignault d'avoir fait ressurgir d'un passé trop oublié la belle figure d'Amédée Lefèvre.

M. Valentin.

Henri-Pierre Jeudy. — « La peur et les médias ; essai sur la virulence », P.U.F., Paris, 1979, 159 p.

Avec un parti-pris marqué influencé sans doute par une idéologie « gauchiste », l'auteur de ce pamphlet pratique la confusion de notions de valeur chère à cette idéologie en faisant un rapprochement arbitraire entre l'apparition de la rage en France, en 1968, et les événements politiques survenus cette même année, comme si une épidémie vulpine avait quelque rapport avec un mouvement contestataire humain. Pour Jeudy, les mesures préventives contre la rage ne sont destinées qu'à entretenir une psychose touchant l'imaginaire collectif et il s'efforce de minimiser les dangers présentés par la maladie. L'auteur va jusqu'à comparer (p. 32) « la bestialité enragée des renards » avec les revendications de détenus faisant valoir leur qualité d'hommes ! Il écrit ailleurs (p. 75) : « Quand les médias

parlent de la rage et de sa propagation, ils traduisent tantôt une angoisse collective, tantôt une mise en dérision d'une peur dont l'objet est devenu anachronique. »

Persistant dans son assimilation voulue et tendancieuse de notions totalement différentes, l'auteur extrapole en parlant d'« insinuation virale », de « viralité (ou virulence) de la violence », etc. Et, rappelant la variabilité du temps d'incubation de la rage et de l'apparition de ses premiers symptômes, il proclame dans un style qui se veut volontairement hermétique : « virtualité du symptôme, virtualité de l'angoisse, de la panique... incertitude de la spécificité du mode symptomatique ». Et le « leitmotiv » revient : « La bestialité enragée est... à l'image de la violence terroriste, comme si les dispositifs de sécurité se ressemblaient malgré la différence de leur objet » ; la confusion de notions de valeur se poursuit : « Ainsi, les médias tracent une véritable similitude entre les fléaux « actuels » : la rage alterne avec la marée noire, les violences terroristes. » Point n'est besoin d'insister sur une telle optique tendancieuse et volontairement truquée au départ. Le seul intérêt du présent ouvrage, pour l'historien de la médecine, réside dans quelques textes des XVIII^e et XIX^e siècles (p. 75-112) relatant des cas de rage ou décrivant des remèdes censés la guérir.

Ce livre est un exemple typique des extrapolations faites sur un sujet scientifique par un auteur non spécialiste qui interprète à sa guise et à sa fantaisie des faits précis pour les faire cadrer avec son idéologie. Un exemple à ne pas suivre...

Jean Théodoridès.

Conférences d'histoire de la médecine (cycle 1980-81). — Institut d'histoire de la médecine, université Cl.-Bernard, Lyon I. Un vol., 21 × 29, 219 p. Collection Fondation Mérieux.

Groupement de 11 conférences données au Musée d'histoire de la médecine de Lyon. Tout est intéressant et particulièrement :

La rage au XIX^e siècle en France, par G. Rollet, qui étudie la clinique de la rage chez l'homme ainsi que chez le chien, le loup où la rage est très virulente, entraînant la mort de l'homme mordu en quelques jours et que l'on traitait par de cruelles cautérisations. La rage du renard ressemble à celle du chien. Les herbivores, le porc n'en sont pas exempts ; il en est de même pour la chauve-souris. Les nombreux traitements d'avant Pasteur sont énumérés.

L'histoire de l'angine de poitrine est exposée en 20 p., par J.P. Delahaye, depuis l'observation princeps d'Heberden, en 1768, jusqu'aux premières interventions de pontage de Favaloro, en 1967.

L'histoire de l'Hôtel-Dieu de Lyon est racontée par cinq auteurs : G. Despierres avec R. Labry, A. Bouchet, J. Rougier et J.M. Robert. C'est la lutte politico-immobilière des partisans de la démolition du vieil Hôtel-Dieu (sauf pourtant la façade de Soufflot sur le quai du Rhône), de la vente des terrains à une société immobilière pour en tirer les sommes nécessaires à la construction d'un hôpital moderne en banlieue, position soutenue par J. Courmont, aidé d'Edouard Herriot, par le doyen Hugournenq, Polosson, Josserand et encouragée par le journal *Le Progrès*. Cette position est combattue par ceux qui trouvent que la vente des terrains sera très insuffisante pour la construction d'un nouvel hôpital et que ce serait un attentat contre l'art et l'histoire ; le *Nouvelliste* soutient ce point de vue. La lutte — acharnée — dure ainsi de 1887 à 1933(!), puis l'axe se déplace : on laisse l'Hôtel-Dieu, mais on détruit l'hôpital de la Charité ; l'on construit Grange-

Blanche et l'on a des projets pour moderniser l'Hôtel-Dieu, durement touché lors de la Libération.

La Bible et l'histoire de la médecine est un sujet savamment traité par A. Bouchet, mais qui se résume difficilement car il faudrait répéter toutes les citations du texte biblique et qui concernent l'anatomie, la pathologie interne et externe, la thérapeutique, l'hygiène, les miracles, l'homosexualité, l'inceste, la mort et les résurrections. Vingt-deux pages denses où l'on apprend ou réapprend beaucoup.

Les autres conférences sont aussi d'un intérêt certain :

- G. Despierres : Histoire de la tuberculose ;
A. Bertoye : Histoire du choléra ;
P. Monnet : Histoire du rhumatisme articulaire aigu ;
J. Normand : Histoire d'une thérapeutique (la thérapeutique digitalique hier et aujourd'hui) ;
P. Marion : Histoire de la chirurgie cardiaque ;
Ch. Chassagnon : Histoire des guérisons de Lourdes ;
M. Boucher : Histoire de la vigilance, de l'âme à la formation réticulée.

Tout cet ensemble fait grand honneur à l'Ecole historique de Lyon.

P. Durel.

Alain Ségal et Jacques Willemot. — « Endoscopie », extrait de « Histoire de l'O.R.L. », *Acta oto-rhino-laryngologica belgica*, 1981, 35, Suppl. III, 393-630.

Une fois de plus, nos amis Segal et Willemot donnent la mesure de leur grand talent et de leur efficace érudition.

Dès le VI^e siècle avant Jésus-Christ, l'existence de canules et de miroirs d'endoscopie est archéologiquement prouvée, parfois même avec des artifices remarquables dans leur forme coudée ou l'adjonction de fenêtres latérales : les découvertes à Ninive d'une loupe en cristal poli, de systèmes d'exploration oculaire dans l'ancienne Egypte, des instruments tubulaires utilisés par les savants hindous rédigeant avant l'ère chrétienne le « Suçruta » ou des canules nasales grecques de l'Ecole de Cnide précèdent les descriptions gréco-latines de différents spéculums retrouvés d'ailleurs à Pompéi et à Colothon. Toute cette antique nomenclature est reprise par les médecins byzantins et arabes, puis par l'Ecole de Salerne. Des instruments canulaires se trouvent dans l'arsenal professionnel d'Arnaud de Ville neuve, puis de Lanfranc, de Guy de Chauliac, enfin des maîtres de la Renaissance qui joignent dans leur iconographie des dilatoires et des spécula, des ouvre-bouches et des glossocatotches, tandis qu'ils reprennent à leur compte des instruments probablement déjà connus comme le spéculum d'oreille. Au XVII^e siècle, Sculpet se sert d'une canule fenestrée. Georges Arnaud de Ronsil, au XVII^e siècle, pose les bases essentielles de l'éclairage par lampe sourde complétée par une lentille convergente. Enfin au XIX^e siècle, l'ère des endoscopes avec éclairage externe ou incorporé, dont les pionniers sont Ségalas et Bonnafont, appliquant les méthodes optiques de Fresnel, va durer jusqu'à nos jours, précédant l'admirable application de la technique des fibres de verre, due aux travaux précurseurs longtemps oubliés de John Tyndall.

Ce trop bref et insuffisant résumé ne peut donner qu'une faible idée de la richesse et de l'immense intérêt de ce volume, précédant un ouvrage considérable, qui fera date.

M. Valentin.

Denise Eynard. — « Histoires de l'accession de la femme à l'enseignement public et aux études médicales en France ». Description de la population féminine inscrite à la faculté de médecine de Lyon de 1877 à 1970. 21 × 29,5, 114 p. Thèse de médecine, université Claude-Bernard de Lyon, 1981 (25 novembre 1981). Dactylographiée.

C'est un travail important que Mme Denise Eynard a mené à bien avec un souci de détails et de méthode auquel il faut rendre hommage, sous la présidence du professeur Alain Bouchet.

Dans une première partie, toute l'histoire de l'instruction de la femme, depuis le pré-Moyen Age et la naissance de l'Université jusqu'à notre époque, nous montre une lente progression passée par les monastères et les ordres religieux, puis freinée jusqu'à la loi Falloux, Victor Duruy, Jules Ferry et Paul Bert.

Au Moyen Age, il y eut jusqu'au XIV^e siècle d'assez nombreuses femmes médecins, qu'on appelait les « médeciniennes », et même des femmes chirurgiens. Mais les Facultés leur déclarent la guerre alors. Et, à la Révolution française, elles étaient totalement évincées. Cela dura jusqu'en 1866, date de l'inscription de l'Américaine Mary Putnam à la faculté de Paris, suivie par Mme Bres. Il fallut attendre vingt ans pour que Mlle Klumpke, qui deviendra Mme Déjerine, fut reçue à l'Internat de Paris, alors qu'en Russie déjà, plus de 400 femmes exerçaient.

A Lyon, c'est aussi une Russe qui s'inscrivit la première à la Faculté, en 1884. L'étude méthodique de Denise Eynard nous montre la lente évolution lyonnaise : le pourcentage des femmes passe de 1,4 % en 1903 à 5,7 % en 1935, alors que 72,5 % d'entre elles passent leur thèse, en moyenne vers 28 ans. Il y en a six fois plus en 1969. Mais alors, l'université de Lyon ne compte aucune femme professeur titulaire, si cinq femmes sont professeurs sans chaire ou agrégées... Le chemin égalitaire reste long...

M. Valentin.

Evan M. Melhado. — « Jacob Berzelius : The emergence of his chemical system ». Almqvist and Wiksell International Editeur.

Nous savons que Berzelius (1779-1848) s'il ne put connaître Lavoisier, en fut le disciple et digne continuateur. Dans l'introduction de cet ouvrage, les premières lignes sont : « L'étude de l'histoire de la chimie du XVIII^e siècle est marquée principalement par le besoin d'expliquer les phénomènes de la révolution créée par Lavoisier. »

En effet, Berzelius chercha à expliquer les réactions chimiques par une théorie électrochimique, déterminant les « équivalents » d'un très grand nombre de corps simples. Il créa la notation chimique dont Lavoisier avait eu l'idée.

Membre associé de l'Institut (en 1822), Berzelius publia tous ses ouvrages en français. Il en écrivit même d'abord en français, leur traduction en suédois, allemand ou anglais étant postérieure.

Ce très attrayant ouvrage suit pas à pas l'évolution de la pensée de Berzelius. Ecrit en anglais, les citations qui pourraient être difficiles pour le lecteur français sont écrites dans notre langue, telles que Berzelius les fit paraître notamment dans son *Journal de physique, de chimie, d'histoire naturelle et des arts*. D'autres citations sont en allemand. La lecture de cet ouvrage sera donc un excellent exercice de langues étrangères en même temps qu'un plaisir pour ceux que l'histoire des sciences intéresse.

P.A. Delaby.

Jacques Fossard. — « Histoire polymorphe de l'internat en médecine et chirurgie des Hôpitaux et Hospices civils de Paris ». Préface du professeur Michel Arsac. Deux superbes volumes, 156 et 169 pages, 22 × 30, abondamment et agréablement illustrés. Edition du Cercle des Professeurs bibliophiles de France (44, rue Bizanet, 38000 Grenoble). 950 F.

J'ai le plaisir de présenter à notre Société ce bel ouvrage qu'elle vient de recevoir et de féliciter vivement l'auteur et son préfacier.

La naissance et la vie de l'Internat sont suivies jusqu'à ces dernières années. Bien que les documents formels ayant trait à sa création soient difficiles à produire, on sait que la fondation remonte au 4 ventôse an X (23 février 1802) et le but était de donner priorité à la clinique. Le premier concours se déroula le 13 septembre 1802.

L'auteur distingue une période classique (1802-1902) où il expose les conditions et l'ambiance des concours ainsi que la vie de l'interne, avec son sérieux et son « folklore ».

La période moderne (1902-1981), tout en continuant à parler de la vie des internes, décrit l'essaimage en province et dans quelques pays étrangers, mais aussi le développement des Internats de province et la place actuelle des C.H.U.

L'ouvrage est agrémenté de nombreuses citations, de l'évocation des maîtres issus de l'Internat, ainsi que du rappel des chansons de salles de garde et des pittoresques bals de l'Internat.

Les manifestations du centenaire (Opéra-Comique) et du cent-cinquantenaire sont remises en mémoire, mais aussi les guerres et l'Occupation qui frappèrent douloureusement dans les générations des internes.

L'Internat et ses « conférences » de préparation seront difficiles à remplacer, malgré les nécessités de la demande médicale actuelle. L'auteur est nostalgique d'un temps qui évolue ; espérons que les solutions qui seront proposées se compareront quand même à ce que l'Internat a apporté à la médecine française.

P. Durel.

OUVRAGES ET PUBLICATIONS REÇUS

pendant le 3^e trimestre 1981

- R. Rullière.** — « Abrégé d'histoire de la médecine », in 8°, 376 p. ; avec la collaboration de G. Heymans et P. Chevalier. Masson, Paris, 1981.
- L. Arvy.** — « L'éphéméron de Harris (1730-1788) » et « Les premiers spécialistes des éphéméroptères », tirés à part des *Advances in ephemeroptera biology*, 1980, p. 525 à 537.
- L. Arvy.** — « Les cétacés du Canada... au temps de Charlevoix et Maurepas », tiré à part des *Annales de la Société des sciences naturelles de la Charente-Maritime*, mars 1980, VI/7, p. 633 à 645.
- L. Arvy.** — « Jean-Jacques Dussumier (1792-1883) », tiré à part en anglais.
- F. Carlier.** — « La prostitution antiphysique », et A. TARDIEU. — « La pédérastie », « reprint » de deux textes du XIX^e siècle présentés par Dominique Fernandez, in 8°, 250 p. Le sycomore, Paris, 1981.
- V.P. Comiti.** — « Histoire des maladies et du diagnostic médical », tiré à part de la *Gazette Médicale de France*, p. 3087 à 3090, 88/21, 5/6/1981.
- V.P. Comiti.** — « Evolution de la pathologie française au XX^e siècle », *Bulletin de la section de géographie du C.T.H.S.*, 83/1978, fasc. 2, p. 11 à 28.
- Dr Jean Fournée.** — « Le culte populaire et l'iconographie des saints en Normandie. La Sainte Vierge ». T. II, fasc. 1, in 8°, 39 p. Société parisienne d'histoire et d'archéologie normandes, 1980.
- D. Jacquot.** — « Le milieu médical en France du XII^e au XV^e siècle » ; en annexe, 2^e supplément au « Dictionnaire » d'Ernest Wickersheimer. Ecole pratique des Hautes Etudes (IV^e section), in 8°, 487 p. Droz (Genève) et Champion (Paris), 1981.
- J.F. Tessier.** — « Laennec, de l'auscultation médiate à un manoir breton », tiré à part de *Bordeaux médical*, 1981, 14, 339/344.
- J. Postel.** — « Genèse de la psychiatrie, les premiers écrits de Philippe Pinel », in 8°, 314 p. Le sycomore, Paris, 1981.
- P.L. Thillaud.** — « Evaluation de l'équipement sanitaire du Pays basque Nord au XVIII^e siècle », tiré à part du *Bulletin du Musée Basque*, n° 91, p. 1 à 22, 1^{er} trimestre 1981. Bayonne.

- P.L. Thillaud.** — « La problématique d'une classification à l'usage de l'ostéo-archéologie pathologique », tiré à part des *Cahiers d'Anthropologie* (Paris), 1978, n° 1, p. 1 à 18.
- L. Vincellet.** — « Chroniques médico-historiques consacrées à la Grèce antique : Asclépios, Epidaure, les accouchements de Zeus et l'obstétrique-fiction, Kos, Hippocrate, le talon d'Achille », tirés à part des *Archives médicales de Normandie*, octobre et décembre 1978 (p. 427 et 543 et sq.), octobre et novembre 1979 (p. 449 et 515 et sq.), janvier, mars et octobre 1980 (p. 7, 83, 333 et sq.), décembre 1980 (p. 457 et sq.).
- R. Goulard.** — « Essai médical sur Paul-Louis Courrier », réimpression d'un article paru le 5 juin 1921 dans le *Bulletin de la Société française d'histoire de la médecine* (XV, 5/6, mai et juin 1921, p. 139/169), publiée dans les *Cahiers Paul-Louis Courrier*, t. I, n° 5, juin 1981, p. 19 à 50, sous la direction de M. le Doyen Spillebout, de Tours. Quelques numéros sont disponibles.
- J. Walther et O. Jallut.** — « Vivre comme avant », brochure de 23 pages éditée par la Ligue suisse contre le cancer, à propos des femmes ayant subi l'ablation du sein. Berne 3013, Wyttensbachstrasse, 24, 1981.
- Chronica biohistorica.** — « Biographie et bibliographie de Frans Verdoorn », à l'occasion de son 75^e anniversaire, avec exposé des titres. International Biohistorical Trust - 10 Hyeronymusplantsoen, 3512 KV Utrecht, Pays-Bas.
- M. Mordant.** — « Histoire de la médecine arabe de sa naissance au siècle d'Avicenne », thèse de doctorat en médecine, Paris VI, Pitié-Salpêtrière, 1981 ; médaille d'or ; président : Pr Cornillot ; directeur : Pr Courtine. 87 + IV p. dact.
- G. Robert.** — « La santé et son histoire », essai, 116 p. dact. + XVI annexes.
- Journal for the history of arabic science.** — IV/2/1980, Alep.
- Abstracts of bulgarian scientific medical literature.** — IV/1980 et I/1981, Sofia.
- Bulletin de la Sociedad mexicana de historia y filosofía de la medicina.** — V, n° 32 et 33, sept.-déc. 1980, Mexico.
- Actes du Colloque « Laennec » organisé au Collège de France les 18 et 19 février 1981.** Numéro spécial de la *Revue du Palais de la Découverte*, analysé dans ce numéro. N° 22, août 1981, in 8°, 344 p., illustrations. Paris, 1981 (Palais de la Découverte, avenue Franklin-Roosevelt, 75008 Paris. Franco 49,50 F).
- V.P. Comiti.** — « Les maladies et le travail lors de la révolution industrielle française », tiré à part de *History and philosophy of the life sciences*, vol. 2, n° 2, Olschki, Florence, 1981, p. 215/239.
- F.A. Sondervorst.** — « Histoire de la médecine belge », 18 × 25, 326 p., ill. Ed. Séquoia, 1981.

Olivier de Prat. — « Médecins militaires d'autrefois. Contribution à l'étude du costume des officiers de santé de 1680 à 1870 ». Editions du Léniforme, 102 p., illustrations en couleurs, 21 × 27. Paris, 1935.

Pierre-Jean Vignault. — « Médecin du travail avant l'heure : Amédée Lefèvre (1798-1869) ». Thèse de doctorat en médecine, Bordeaux II, 23/X/1981, 21 × 29,5, 60 + X p.

Acta physiologica et pharmacologica bulgarica. — Vol. 6, n° 3 et 4, vol. 7, n° 2, Sofia, 1980.

China medical abstracts. — Vol. 1, n° 1, in 8°, 64 p. Hong Kong, June 1981 (p. 3 : 15 références de publications d'histoire de la médecine).

Le docteur André Pecker remet pour la Bibliothèque hippocratique de Cos, quelques tirés à part. Ces « Chroniques médico-historiques grecques », de notre collègue Louis Vincelet, ont été spécialement reliées à cette intention par Mme Vincelet que je remercie particulièrement.

Index 1972 à 1980. — Un index des auteurs et un index des matières pour les années 1951 à 1971 ont été publiés dans le n° 2 de 1974 de la *Revue des Sciences médicales*, tome VIII, p. 309 à 340 pour les auteurs, p. 341 à 361 pour les matières.

Pour les années 1972 à 1980, on peut se reporter aux index annuels, dont voici les références :

1972 (tome VI)	paru dans le n° 1/1974	p. 217 à 219.	
1973 (» VII)	» n° 1/1974	p. 219 à 221.	
1974 (» VIII)	il n'a pas été établi d'index.		
1975 (» IX)	paru dans le n° 3/1977	p. 187 - 188.	
1976 (» X)	» » n° 4/1977	p. 293 - 294.	
1977 (» XI)	» » n° 4/1977	p. 295 - 296.	
1978 (» XII)	» » n° 4/1978	p. 426 à 428.	
1979 (» XIII)	» » n° 4/1979	p. 477 à 480. (mots clés du tome XIII, <i>ibidem</i>	p. 480).
1980 (» XIV)	paru dans le n° 4/1980	p. 463 à 466. (mots clés du tome XIV, <i>ibidem</i>	p. 466).

Statuts et règlement intérieur de la Société française d'histoire de la médecine, parus tome VII, n° 4/1973, p. 411 à 417.

Liste des membres au 1^{er} septembre 1973 ; *ibidem*, p. 423.

Le Gérant : J.-L. DESHONS

Imprimerie DESSEAUX et Fils - 95100 ARGENTEUIL
Nº Commission paritaire 56302

